

# IICA



Centro Interamericano de  
Documentación e  
Información Agrícola

11 SET 1986

IICA — CIDIA

## RAPPORT DE LA SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

SAN JOSE, COSTA RICA

13-17 JUILLET 1986

00001374

# IICA



Centro Interamericano de  
Documentación e  
Información Agrícola

11 SET 1986

IICA — CIDIA

## RAPPORT DE LA SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Direction Générale  
Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture  
San José, Costa Rica, 1986

L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture désire exprimer ses vifs sentiments de reconnaissance à Honorables Mrs. David Edward Crombie et Mr. Robert Rabinovitch, respectivement Secrétaire et Sous-secrétaire d'Etat du Canada. Depuis quelques années déjà, le gouvernement Canadien, à travers ce Ministère, assume la responsabilité des services de traduction et d'interprétation au français des travaux du Comité exécutif et du conseil Interaméricain de l'agriculture.

## **TABLE DES MATIÈRES**





	Page
Résolution N° 64: Proposition de modifications à apporter au Contrat constitutif du CATIE.....	55
Résolution N° 65: Allocation de ressources pour prêter une assistance technique en cas de problèmes urgents et d'opérations d'urgence.....	56
Résolution N° 66: Participation de la femme au développement rural.....	57
Résolution N° 67: Titre de fonctionnaire émérite à M. José Alberto Torres.....	58
Résolution N° 68: Titre de fonctionnaire émérite à M. José Irineu Cabral.....	61
Résolution N° 69: Date de la troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture .....	63
Résolution N° 70: Ordre du jour provisoire de la troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.....	64
Résolution N° 71: Date et siège de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif.....	65
 RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS DE LA SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITE EXÉCUTIF.....	 69
ORDRE DU JOUR.....	73
LISTE DES PARTICIPANTS.....	77
LISTE DES FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION.....	95
LISTE DES DOCUMENTS.....	101

	Page
<b>ANNEXES</b>	
Discours du Directeur Général de l'IICA à l'occasion de la Séance Inaugurale .....	105
Allocution prononcée par le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Agriculture du Guyana, M. Robert Corbin, à la Séance de Clôture .....	107
Discours du Directeur Général de l'IICA à la Séance de Clôture .....	110



## **INTRODUCTION**



## INTRODUCTION

Cette publication correspond à la Série des documents officiels No. 33. Elle est présentée en espagnol, en français, en anglais et en portugais, dans des volumes à part afin de donner une diffusion plus ample des activités que l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture réalise.

Le Rapport renferme le Procès-verbal de la Sixième réunion ordinaire du Comité exécutif, qui s'est tenue à San José, Costa Rica, du 13 au 17 juillet 1986. Il renferme aussi les résolutions approuvées, la liste des participants et autres documents et discours prononcés au cours de cette réunion.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF**



IICA/CE/ACTA VI/0/86  
17 juillet 1986  
Original: anglais

PROCÈS-VERBAL DE LA SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

San José, Costa Rica  
du 13 au 17 juillet 1986

La sixième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut inter-américain de coopération pour l'agriculture (IICA) s'est tenue conformément aux dispositions du Règlement intérieur du Comité exécutif et sur décision de la troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, qui s'est tenue en octobre 1985 à Montevideo, Uruguay, et de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif, tenue à San José, Costa Rica, en juillet 1985.

SÉANCE PRÉPARATOIRE

- 0.1 La séance préparatoire de la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 16 h 40 le 13 juillet 1986 dans la salle "États-Unis" du bureau central de l'Institut, à San Isidro de Coronado, Costa Rica. Le président de séance est le délégué de la Jamaïque, M. Lester Boyne.
- 0.2 Après les mots de bienvenue du Président de séance, le Comité passe aux divers points de l'ordre du jour. Il parvient aux délibérations suivantes, qui seront soumises à l'approbation du Comité exécutif à la séance inaugurale qui doit avoir lieu immédiatement après.

DÉLIBÉRATION SUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU RAPPORTEUR DE LA RÉUNION

Il est convenu de proposer le délégué du Mexique, M. Carlos Vidali, comme président de la Réunion et le délégué suppléant du Canada, M. Percy Abols, comme rapporteur.

DÉLIBÉRATION SUR L'ORDRE DU JOUR

En réponse à une préoccupation concernant le moment auquel le Plan à moyen terme sera abordé, le Directeur général, M. Martin E. Piñeiro explique qu'il vaut mieux étudier d'abord les points d'information pour pouvoir débattre valablement du Plan à moyen terme. Il est proposé d'adopter l'ordre du jour provisoire tel quel.

DÉLIBÉRATIONS SUR LA COMPOSITION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS  
ET DU COMITÉ DU STYLE

Il est jugé plus expéditif que les mêmes délégués composent le Comité

de vérification des pouvoirs et le Comité du style. Il est donc convenu de proposer à la séance plénière la nomination des représentants du Chili, d'Haïti, de Sainte-Lucie et du Brésil à cette double fin.

**DÉLIBÉRATION SUR LA CONSTITUTION DES COMITÉS DE TRAVAIL, AINSI QUE SUR LES SUJETS, PROPOSITIONS ET RAPPORTS QUI LEUR SERONT ASSIGNÉS**

Il est convenu de proposer à la plénière de former les comités de travail au fur et à mesure des besoins.

**DÉLIBÉRATION SUR LE DÉLAI DE PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS**

Il est convenu de proposer le mardi 15 juillet à 18 h 00 comme dernier délai pour la présentation des propositions, étant entendu que ce délai ne s'applique pas aux propositions des comités de travail.

**DÉLIBÉRATION SUR LA DURÉE APPROXIMATIVE DE LA RÉUNION**

Il est convenu de proposer que la séance de clôture de la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif ait lieu le vendredi 18 juillet à 09 h 30.

**TIRAGE AU SORT DE L'ORDRE DE PRÉSENCE DES ÉTATS MEMBRES**

L'ordre de préséance établi par tirage au sort est le suivant:

Nicaragua  
Pérou  
Uruguay  
Sainte-Lucie  
Guyana  
Panama  
Haïti  
Brésil  
Canada  
Honduras  
Chili

0.3 La séance est levée à 17 h 10.

### SÉANCE INAUGURALE

- 0.4 La séance inaugurale de la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 17 h 12 dans la salle "États-Unis" du bureau central de l'IICA, présidée par le délégué de la Jamaïque, M. Lester Boyne.
- 0.5 Le Président de séance donne la parole au Directeur général, M. Martin E. Piñeiro, lequel adresse le message de bienvenue qui figure dans les appendices du présent rapport.
- 0.6 Le Comité exécutif entérine les délibérations prises à la séance préparatoire.

#### **ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU RAPPORTEUR DE LA RÉUNION**

Le Comité entérine par acclamation la délibération prise en séance préparatoire de choisir le délégué du Mexique, M. Carlos Vidali, et le délégué suppléant du Canada, M. Percy Abols, respectivement comme président et rapporteur de la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif. Les deux délégués sont ensuite invités à prendre place à la table d'honneur. Le président qui vient d'être nommé remercie la séance plénière de lui avoir fait cet honneur et ajoute que son pays est extrêmement fier d'être l'hôte de la prochaine réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

#### **ORDRE DU JOUR**

Le Comité adopte l'ordre du jour présenté par le Directeur général.

#### **COMPOSITION DES COMITÉS**

Le Comité exécutif adopte la composition suivante pour le Comité de vérification des pouvoirs et le Comité du style: les représentants d'Haïti, de Sainte-Lucie et du Brésil.

#### **COMITÉS DE TRAVAIL**

Il est convenu de former les comités de travail selon les besoins.

#### **DERNIER DÉLAI DE PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS**

Le Comité décide de fixer au mardi 15 juillet à 18 h 00 le dernier délai pour la présentation des propositions, selon les termes convenus à la séance préparatoire.

#### **DURÉE APPROXIMATIVE DE LA RÉUNION**

Le Comité adopte le programme provisoire des travaux présenté par le Directeur général.

## ORDRE DE PRÉSENCE DES ÉTATS MEMBRES

Le Comité entérine l'ordre de présence établi par tirage au sort à la séance préparatoire.

## AUTRES QUESTIONS

Le Directeur général propose que l'attribution du titre de fonctionnaire émérite à M. José A. Torres soit examinée en séance plénière. Il est convenu que cette question sera abordée au moment des AUTRES QUESTIONS.

0.7 La séance inaugurale est levée à 17 h 30.

## PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1.1 La première séance plénière de la sixième réunion ordinaire, présidée par le délégué du Mexique, est ouverte le 14 juillet 1986 à 09 h 21.

Points 2 et 3. Rapport financier et Rapport des vérificateurs externes (IICA/CE/Doc.132(86)) et Commentaires du Directeur général sur le Rapport des vérificateurs externes (IICA/CE/Doc.133(86)).

1.2 Le Directeur général présente le Directeur des finances, M. Paul Sisk, et mentionne en particulier les changements importants que le système financier de l'Institut a connus ces derniers mois. M. Sisk résume la situation économique de la région et la récente évolution des services bancaires et des services d'information facteurs qui ont tous contribué à modeler la situation financière de l'IICA.

1.3 Le Directeur des finances passe à un examen approfondi des états financiers au 31 décembre 1985, vérifiés, et donne en même temps les commentaires du Directeur général, qui constituent une analyse systématique de l'avis des vérificateurs externes. Il indique aussi comment les pratiques comptables de l'IICA s'écartaient jusqu'ici des principes comptables généralement admis et comment ces pratiques seront rajustées en 1986.

1.4 L'examen de la situation financière trimestrielle au 30 juin 1986 entraîne une discussion de ses principales composantes, soit le bilan au 30 juin 1986, l'état des recettes, des dépenses et des variations du sous-fonds de travail, l'état des quotes-parts et l'état du budget consolidé. Au sujet de la situation des quotes parts des États membres au 30 juin 1986, M. Sisk informe le Comité qu'en plus des sommes figurant au tableau, l'Institut a reçu les versements du Mexique et du Brésil en juillet, ce qui porte le total des quotes-parts perçues à 55 % pour l'exercice en cours.

1.5 Le délégué de l'Argentine fait savoir que le ministère de l'Économie de son pays a autorisé le versement de 2 100 000 \$ US, ce qui couvrira le montant de la quote-part en souffrance de son pays pour 1984

et 80 % de celle pour 1985. Les représentants du Nicaragua et de Sainte-Lucie indiquent aussi que leurs pays respectifs ont pris des mesures pour respecter leurs engagements. Le Comité se montre satisfait de ces efforts.

- 1.6 Les projets de résolution No.13, "États financiers de l'IICA", et 14, "Créances douteuses", sont adoptés tels quels à l'unanimité par le Comité.

Point 4. Rapport annuel

- 1.7 Le Directeur de la coordination des affaires institutionnelles, M. André Ouellette, est invité par le Président de séance à présenter ce point. Il informe le Comité qu'on a fait un effort particulier pour produire un document concis et pratique. Ce dernier a la même présentation que ces dernières années, mais son contenu a été réduit considérablement.
- 1.8 Le Directeur général traite brièvement des difficultés qu'il y a à obtenir un sain équilibre entre le coût de production de ce document et un volume approprié. Le délégué du Chili loue l'Institut d'avoir produit ce qui est à son avis l'un des meilleurs rapports de l'histoire de l'IICA. Il tient toutefois à demander que ce rapport non seulement soit descriptif, mais aussi englobe une évaluation des activités de l'IICA. Par conséquent, il propose que les futurs rapports comportent les quatre éléments suivants :
- a) le nom de l'activité programmée ou du projet;
  - b) un énoncé des objectifs;
  - c) la ventilation du financement selon les sources;
  - d) une brève évaluation des résultats obtenus au moment de la publication.
- 1.9 Le délégué du Mexique exprime les mêmes préoccupations et demande aussi au Directeur général de donner instruction aux bureaux nationaux pour qu'ils fournissent plus de détails, tous les six mois, sur des questions telles que l'exécution du budget par pays et par projet.
- 1.10 Le Secrétariat est prié de préparer un nouveau projet de résolution qui tienne compte de ces préoccupations.

Point 5. Rapport sur le degré d'exécution des résolutions de la troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture et de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif (IICA/CE/Doc.134(86)).

- 1.11 M. Ouellette est alors invité par le Président de séance à présenter ce rapport. Il explique que le Directeur général lui a demandé de présenter l'information contenue dans ce rapport de façon à en faciliter l'étude par les États membres. Il ajoute qu'une version à jour sera présentée à la réunion extraordinaire du Conseil en octobre pour tenir compte des derniers développements.

- 1.12 Le délégué du Canada indique que cette nouvelle présentation est très stimulante et en félicite l'Institut. Il demande ensuite au Directeur général d'analyser le suivi donné à la résolution No. 70. En raison de l'augmentation des ressources extra-budgétaires prévue par le Plan à moyen terme 1987-1991, son gouvernement presse l'IICA de mener une étude d'ensemble de cette question. Le Directeur général accepte d'effectuer une telle étude pour la présenter au Comité exécutif en 1987.
- 1.13 Le délégué du Brésil manifeste son désir de discuter immédiatement de l'application du concept des CATI dans son pays, et le Directeur général signale la nécessité d'adopter cette pratique dans tous les États membres, car les CATI servent à couvrir toutes les dépenses d'un projet, qu'elles soient engagées par les bureaux nationaux ou par la Direction générale. Il énumère ensuite certains principes généraux qui doivent régir l'application de ce concept et fait remarquer les difficultés que pose le calcul de ce qu'il appelle les coûts marginaux. M. Piñeiro assure aux délégués que l'étude qu'il s'est engagé à présenter au Comité en 1987 abordera également ces questions.
- 1.14 M. José Emilio Araujo, directeur émérite, met en doute la sagesse de la résolution No. 68 par laquelle le Conseil décidait d'éliminer le Fonds renouvelable de la structure financière de l'IICA, et invite le Directeur général à étudier la possibilité de demander au Conseil de reconsidérer sa position à ce sujet. À son avis, ce fonds a été très utile pour la gestion de l'Institut. Il est convenu de prendre note des observations de M. Araujo pour soulever, au besoin, cette question à une date ultérieure.

#### EXPOSÉ SPÉCIAL

- 1.15 Le Président de séance, après avoir demandé l'approbation du Comité en la matière, demande à la délégation mexicaine de rendre compte aux délégués de l'état d'avancement des travaux préparatoires pour la prochaine réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, laquelle doit se tenir à Mexico, Mexique.
- 1.16 Le délégué mexicain informe le Comité que son gouvernement a conclu le 9 juillet 1986 un accord avec l'Institut, accord qui doit régir les obligations réciproquement contractées par l'IICA et les États-Unis du Mexique.
- 1.17 Le délégué fait savoir que le ministre mexicain de l'Agriculture et des Ressources en eau inviterait sous peu ses collègues du Conseil à participer à la réunion. Il donne aussi des précisions sur les dispositions que prend son gouvernement pour assurer le succès de cette rencontre.
- 1.18 Le Comité remercie la délégation du Mexique pour l'information qu'elle vient de lui fournir.

Point 6. Proposition concernant le Règlement du Fonds spécial de développement agricole Simón Bolívar (IICA/CE/Doc.136(86)).

- 1.19 Le Président de séance invite le Directeur des relations extérieures, M. Jorge Werthein, à présenter le projet de règlement élaboré conformément à la résolution (IICA/JIA/Res.100(III-0/85)) adoptée à Montevideo par le Conseil à sa troisième réunion ordinaire.
- 1.20 M. Werthein présente le document et commente les articles concernant les objectifs, l'administration et le financement de ce fonds.
- 1.21 Après avoir rappelé le mal qu'on a à obtenir des contributions pour ce fonds spécial, sans compter le versement régulier des quotes-parts, le délégué du Chili suggère que les États observateurs permanents de l'Institut pourraient fournir des fonds à cette fin. Le délégué du Honduras appuie cette proposition, et à son avis, ce règlement devrait peut-être le prévoir.
- 1.22 Le délégué du Brésil partage l'avis des délégations du Chili et du Honduras et propose que les pays aux prises avec des problèmes financiers voient une solution de rechange valable dans la coopération horizontale (cours de formation, échanges de renseignements et utilisation des installations disponibles et du savoir-faire technique).
- 1.23 Le délégué du Mexique appuie la proposition du délégué du Brésil et ajoute que le manque de contributions ne témoigne nullement d'une indifférence à l'égard de ce fonds spécial.
- 1.24 Le délégué de Sainte-Lucie ajoute une autre dimension à cette question de coopération en insistant sur le besoin d'une formation linguistique intensive qui permettrait aux techniciens de profiter pleinement de ce processus intéressant. Le Président de séance demande au Secrétaire technique de remanier la résolution dans ce sens.

Point 7. Rapport sur les conférences interaméricaines de l'agriculture (IICA/CE/Doc.140(86)).

- 1.25 Le Directeur général fournit l'information de base sur la décision qu'il a prise de recommander que l'Institut encourage les conférences interaméricaines de l'agriculture qu'il considère comme un forum où peut être concertée l'action des organisations constituant le système interaméricain.
- 1.26 Le Directeur général souligne les deux questions-clés qu'il propose pour la neuvième conférence, à savoir la modernisation et l'intégration régionale. Les délégués du Honduras, du Chili, du Pérou, de Sainte-Lucie et du Mexique conviennent qu'il faut maintenir les conférences interaméricaines de l'agriculture et ajoutent que la neuvième conférence devrait porter aussi sur des

questions aussi vitales que les politiques de prix et de commerce international. Le Directeur général remercie le Comité de son appui et fait expressément mention du projet de plan à moyen terme pour 1987-1991 qui prévoit ces questions.

- 1.27 Le Président de séance souligne l'importance de ce sujet et applaudit à l'initiative du Directeur général.
- 1.28 Le Président de séance demande au Secrétaire technique de remanier à cet effet le projet de résolution.

Point 8. Date et siège de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif (IICA/CE/Doc.142(86)).

- 1.29 Le Comité adopte à l'unanimité le projet de résolution n° 7 prévoyant que la septième réunion ordinaire du Comité exécutif se tiendra à la Direction générale de l'Institut à San José, Costa Rica, du 19 au 24 juillet 1987, et chargeant le Directeur général de rédiger la convocation et d'inviter les États membres et d'autres participants.

Point 9. Date de la troisième réunion extraordinaire du Conseil (IICA/CE/Doc.143(86)).

- 1.30 Le Comité adopte à l'unanimité le projet de résolution n° 8 et décide ainsi de tenir la troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture de l'IICA au Mexique du 27 au 30 octobre 1986 et de charger le Directeur général de rédiger la convocation et d'inviter les États membres et les observateurs, conformément au Règlement intérieur.

Point 10. Ordre du jour provisoire de la troisième réunion extraordinaire du Conseil (IICA/CE/Doc.144(86)).

- 1.31 L'ordre du jour provisoire soumis à la considération du Comité exécutif est approuvé tel quel à l'unanimité.
- 1.32 La session est ajournée à 12 h 05.

#### DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 2.1 La deuxième séance plénière de la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif, présidée par le représentant du Mexique, est ouverte le 14 juillet 1986 à 14 h 08.

Adoption des procès-verbaux de la séance inaugurale et de la séance préparatoire.

- 2.2 Le Président de séance demande au Rapporteur de donner lecture du procès-verbal de la séance préparatoire, lequel est adopté.
- 2.3 Le Président de séance demande au Rapporteur de donner lecture du procès-verbal de la séance inaugurale, lequel est adopté avec une légère modification de style.

**Point 11. Rapport sur les postes de confiance et proposition de modification du règlement intérieur de la Direction générale et du Règlement du personnel (IICA/CE/Doc.139(86)).**

- 2.4 Sur l'invitation du Président de séance, le Directeur général, M. Martin Piñero, présente les amendements proposés pour le Règlement intérieur de la Direction générale et le Règlement du personnel, amendements visant à ramener le nombre des postes de confiance au sein de la Direction générale de 54 à 22 et à lever l'ambiguïté que les règles actuelles font planer sur les postes de confiance. M. Piñero explique que cette initiative découle d'une résolution prise par la dernière réunion du Comité exécutif, demandant au Directeur général d'étudier la nature et la dénomination des postes de confiance au sein de la Direction générale. La réduction du nombre des postes de confiance, ajoute-t-il, serait obtenue en éliminant quatre postes de confiance au bureau central et les postes de confiance correspondant à tous les directeurs des bureaux nationaux, à l'exception du directeur du bureau du pays dont est ressortissant le Directeur général; ces postes seraient éliminés du cadre des postes de confiance prévus dans le Règlement.
- 2.5 Quant aux changements substantiels contenus dans les règles proposées, M. Piñero fait remarquer qu'ils auraient pour effet de créer une nouvelle catégorie de nomination : la nomination de confiance. Cela, explique-t-il, éliminerait la confusion qui règne, dans le présent règlement, en ce qui concerne les droits des personnes occupant des postes de confiance. Les règles proposées redéfiniraient également les termes "personnel ordinaire" et "personnel temporaire"; cela offrirait plus de souplesse pour l'affectation de personnel à certains projets spécifiques. Enfin, les règles proposées permettraient aux membres du personnel temporaire et aux membres du personnel de confiance d'adhérer, comme cela se fait à l'OEA, au plan de retraite et de pension de l'OEA.
- 2.6 Le Directeur général informe le Comité que certaines modifications mineures ont été apportées aux règles proposées depuis qu'elles ont été distribuées pour la première fois aux États membres. Il demande alors au conseiller juridique, M. William Berenson, d'expliquer ces modifications et de faire un commentaire plus développé sur les règles proposées.
- 2.7 Les modifications apportées aux amendements par M. Berenson sont les suivantes : 1) élimination de l'expression "autre qu'une mesure disciplinaire" des lignes 3 et 4 de la règle 10.3.5 du Règlement du personnel (IICA/CE/Doc.139(86), version anglaise, p.26); 2) remplacement de l'expression "inférieur à la moyenne" à l'antépénultième ligne de

la règle (personnel) 5.8.8 (p.24) par l'expression "à un niveau inférieur au niveau satisfaisant"; 3) remplacement de l'expression "d'obtenir une note d'évaluation du rendement satisfaisante au moins tous les deux ans et sur la base des prescriptions" par l'expression "les principes" aux lignes 3 à 6 de la règle 12.a.i p. 5; 4) remplacement de l'expression "sous réserve d'obtenir une note d'évaluation du rendement satisfaisante au moins tous les deux ans, sur la base" par l'expression "et sous réserve des" aux lignes 2 à 5 de la règle (personnel 1.5.1.a. (p.15). Ces deux dernières modifications, explique M. Berenson, ont été apportées à la demande de l'Association du personnel, après la publication du document.

- 2.8 Après une brève explication des raisons qui sous-tendent les modifications proposées par M. Berenson, la question est mise en discussion. Les délégués du Mexique et de l'Argentine manifestent leur inquiétude devant le fait que les modifications proposées de l'article 12 pourraient être interprétées comme supprimant, pour certaines personnes ayant fait l'objet de nominations de confiance, l'admissibilité à des postes ordinaires. Sur la recommandation du délégué de l'Argentine, il est décidé par consensus de modifier la condition des quatre années d'ancienneté, énoncée à l'article 12, en la ramenant à trois années, afin de calmer cette inquiétude.
- 2.9 Un débat s'ouvre alors sur la question de la représentation géographique parmi le personnel, au cours duquel le Comité examine les données pertinentes contenues dans le rapport annuel. Sur la proposition du Président de séance, il est donnée instruction au Secrétariat de préparer, en collaboration avec les Etats membres concernés, une résolution sur cette question.
- 2.10 Le Comité passe alors à l'examen du projet de résolution n° 4 qui propose, au paragraphe 1<sup>er</sup> de son dispositif, de recommander au Conseil l'adoption des amendements aux règles; et au paragraphe 2 de son dispositif, de recommander que le Conseil autorise le Directeur général à mettre en application les modifications additionnelles apportées au Règlement du personnel qui n'impliquent aucune dépense additionnelle pour l'Institut.
- 2.11 Dans la discussion qui suit, le délégué du Brésil recommande que, dans son rapport écrit à ce sujet à l'intention du Conseil, le Directeur général explique plus en détail les raisons qui l'ont conduit à maintenir comme poste de confiance le poste de directeur du bureau national du pays dont est ressortissant le Directeur général.

- 2.12 Le Comité adopte le projet de résolution n° 4, sans le paragraphe 2 du dispositif et sans le considérant correspondant (paragraphe 3 des considérants). En outre, le Comité affirme qu'il adopte les règles proposées avec la réduction à trois années de l'ancienne condition d'admissibilité après quatre années d'ancienneté, ainsi que les modifications mineures apportées par la Direction générale à son premier exposé oral sur les règlements, fait devant le Comité.
- 2.13 À la suite du débat sur le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution n° 4, qui a été éliminé du projet au moment de son adoption, le Président de séance donne instruction à la Direction générale de préparer un projet de résolution qui permette au Comité exécutif et au Directeur général de mettre en application les dispositions administratives à incorporer au Règlement du personnel chaque fois qu'elles n'impliquent aucune dépense additionnelle pour l'Institut; et donne instruction au Directeur général d'étudier et de préparer les modifications à apporter aux règlements intérieurs du Conseil et du Comité exécutif pour permettre au Conseil de concentrer ses efforts sur des questions essentielles plutôt que sur des questions de procédure.
- 2.14 La séance est close à 16 h 16.

### TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 3.1 La troisième séance plénière de la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif, présidée par le délégué du Mexique, est ouverte le 14 juillet 1986 à 09 h 20.

#### Point 12. Plan à moyen terme 1987-1991 (IICA/CE/Doc.137(86))

- 3.2 Le Directeur général commence la présentation de la proposition du plan à moyen terme 1987-1991 en soulignant que cette dernière s'appuie sur les lignes générales de la résolution que le Conseil interaméricain de l'agriculture a adoptée à sa troisième réunion ordinaire (IICA/JIA/Res.72(III-0/85), et celles du rapport du Groupe des six experts (G-6) qui a été formé en vertu de ladite résolution et qui a bénéficié de l'appui d'un groupe de spécialistes de l'IICA. Dans son introduction, le Directeur général précise le critère de sélection des experts qui a servi à la composition du G-6, la méthode de travail adoptée pour l'établissement du plan et la raison de la présence, à cette sixième réunion ordinaire du Comité exécutif, de M. John Spence, président du G-6 qui a été invité pour répondre aux questions et fournir les éclaircissements dont les représentants ont besoin à ce sujet.

- 3.3 Le Directeur général expose ensuite, dans les grandes lignes, certains des points saillants du rapport du G-6. Il précise notamment que le rapport projette une image favorable de l'IICA, en raison notamment du potentiel de travail de l'Institut, même si les résultats concrets obtenus par les travaux n'ont pas toujours été conformes à ce potentiel. Ce phénomène a été causé par trois problèmes fondamentaux déjà identifiés par le "G-5", à savoir : l'absence d'une capacité d'analyse propre à assurer l'évolution du secteur agricole en prévoyant ses problèmes et besoins; le champ d'application excessif de la structure actuelle des programmes et, enfin, les problèmes liés à l'organisation de l'Institut et à ses politiques en matière de personnel.
- 3.4 À cet égard, le Directeur général souligne que la stratégie du plan à moyen terme proposé consiste maintenant en une réduction du nombre des programmes, lesquels se focaliseront sur certaines actions, en l'établissement de priorités pour les diverses fonctions, en l'introduction de rajustements au niveau de l'organisation et de la politique du personnel, ainsi qu'en la création de mécanismes souples et dynamiques capables de mobiliser les ressources et de répondre de la sorte aux véritables besoins des pays.
- 3.5 Il fait remarquer que les programmes retenus répondent aux critères suivants. Premièrement, il devra s'agir de problèmes qui concernent la plupart des pays membres. Deuxièmement, les divers pays devront disposer de mécanismes institutionnels précis consacrés à cette question. Troisièmement, il devra s'agir de domaines dans lesquels l'IICA a des avantages relatifs et est en mesure de mettre en oeuvre des actions du type multinational. M. Piñero énumère ensuite les cinq programmes, à savoir : 1) Analyse et planification de la politique agraire; 2) Création et transfert de technologie; 3) Organisation et administration pour le développement rural; 4) Commercialisation et agro-industries; 5) Santé animale et phytprotection.
- 3.6 Enfin, le Directeur général fait la synthèse des fonctions prioritaires que couvre le Plan à moyen terme 1987-1991, des rajustements que cela entraînera au niveau de l'organisation et de la politique en matière de personnel, ainsi que des mécanismes et initiatives qui ponctueront le déroulement des tâches prévues. Il termine son exposé en abordant les besoins budgétaires qui découleront de la mise en application du Plan à moyen terme.
- 3.7 Après la présentation de M. Piñero, le Président de séance qualifie l'exposé de très complet, compte tenu du délai réduit dont ont disposé les auteurs du Plan; après quoi il soumet ledit document au Comité et invite les délégués à formuler les commentaires et observations qu'ils jugeront pertinents.

- 3.8 Toutes les délégations remercient et félicitent le Directeur général de la qualité du travail effectué et du contenu du Plan à moyen terme, puisque ce dernier répond aux besoins véritables des pays et qu'il tient compte des idées fondamentales exprimées par les pays membres dans le passé. Ensuite, un certain nombre de représentants s'enquièreent de façon précise de la situation relative à certains domaines thématiques dans le contexte de la concentration des programmes proposée par le Plan, concentration qui suppose la réunion d'un certain nombre de programmes déjà existants et l'abandon de certains autres. Dans ce sens, ils demandent notamment des éclaircissements sur le programme d'éducation agricole formelle, le programme d'information (et en particulier l'AGRINTER) et le programme relatif aux ressources naturelles renouvelables et, dans ce même contexte, des précisions concernant le domaine de l'irrigation. Ils demandent aussi des éclaircissements au sujet des critères utilisés pour le redéploiement, dans le nouveau cadre de programmation, des projets existants.
- 3.9 Le Directeur général remercie ensuite les délégués de l'intérêt qu'ils ont montré en exposant leurs nombreuses préoccupations lors des commentaires, et leur demande de prendre patience en attendant qu'il essaie de dissiper certaines des inquiétudes exprimées, et notamment celles qui concernent les répercussions de la réduction du nombre des programmes. Il ajoute que l'établissement des priorités est sans doute l'une des tâches les plus difficiles d'une institution.
- 3.10 Dans ce sens, il fait remarquer que le G-6 a analysé la question avec beaucoup de profondeur et que, pour établir le Plan, la Direction générale l'a reconsidérée avec grand soin. Mais, malheureusement, chaque fois qu'on veut concentrer et accentuer l'action sur certains éléments et que le budget est fixe, il faut nécessairement en éliminer d'autres, ce qui est compliqué. Il faut donc comprendre clairement ce que signifie établir des priorités entre des programmes. M. Piñeiro précise que cela implique que l'IICA essaiera de développer un certain niveau technique de manière qu'on reconnaisse sa compétence en la matière lorsque la question sera étudiée ou que surgira un problème lié aux programmes prioritaires. Le principe de base, c'est que l'organisme, pour survivre, a besoin que ses clients reconnaissent qu'il a des compétences particulières dans certains domaines précis seulement, ce qui n'exclut pas toutefois qu'il appuiera des projets nationaux menés dans d'autres secteurs à titre d'administrateur de ressources.
- 3.11 Cet éclaircissement général donné, M. Piñeiro aborde certaines questions plus précises. À ce sujet, il indique que la question la plus complexe, c'est le problème des ressources naturelles renouvelables, qui a exigé l'une des décisions les plus compliquées. C'est un cadre très large. À preuve, les interventions des délégations ont porté sur les problèmes d'irrigation, de la gestion des bassins, des tropiques, du reboisement et de la conservation des sols. Il demande comment l'Institut pourrait développer une capacité particulière dans un domaine si étendu qu'il faudrait presque parler de quatre ou cinq

programmes au lieu d'un, ce qui aggraverait la dispersion des ressources. À ce sujet, il mentionne aussi les liens que l'Institut entretient avec d'autres organismes internationaux, et notamment la FAO, qui a un programme très important dans ce domaine et que l'IICA pourrait difficilement concurrencer. Le Directeur général indique qu'il est inévitable de songer à la FAO lorsqu'on pense aux ressources naturelles. Il faut aussi ressortir que le CATIE, organisme associé à l'IICA, a un programme relatif aux ressources naturelles dont il faut faire profiter les États membres.

- 3.12 En ce qui concerne l'information et l'éducation, il indique qu'il s'agit de questions très vastes qu'il ne faut pas traiter de manière globale, mais au contraire comme des outils, dans le cadre de chacun des programmes.
- 3.13 Le Directeur général traite ensuite des critères utilisés pour le reclassement des projets existants. Le principe de base veut que les projets qu'on exécute actuellement soient menés à terme, même si on procédera à une analyse de chacun d'eux pour les adapter progressivement, avec l'accord des pays, à la nouvelle structure des programmes. Enfin, à la demande de certaines délégations, le Directeur général explique la manière dont se fait actuellement la transition à la nouvelle structure administrative de l'Institut.
- 3.14 Comme il est 12 h 25, la séance est levée.

#### QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 4.1 La quatrième séance plénière de la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif, présidée par le délégué du Mexique, est ouverte le 15 juillet 1986 à 14 h 10.
- 4.2 Plan à moyen terme 1987-1991 (suite)

Le Président ouvre la séance en demandant aux représentants de continuer de poser des questions et de faire des recommandations liées à la question. Les représentants posent alors de nouvelles questions auxquelles le Directeur général répond à la satisfaction de tous.

Tout de suite après, le Président de séance soumet à l'étude des représentants le projet de résolution intitulé "Plan à moyen terme 1987-1991", qui est renvoyé au Secrétariat pour être modifié.

Point 13. Rejustement du programme budget des quotes-parts pour 1987 (IICA/CE/Doc.138(86)).

- 4.3 Sur l'invitation du Président de séance, le Directeur général présente ce point en énonçant les raisons des changements qu'il propose d'apporter au programme - budget des quotes-parts adopté pour 1987 par le Conseil (IICA/JIA/Res.73.(III-0/85). Il explique que ces changements constituent une redistribution des quotes-parts pour 1987 et que celle-ci répond au besoin de restructuration des programmes qu'impose le Plan à moyen terme 1987-1991. Le changement le plus important, déclare-t-il, résulte de la répartition des projets entre cinq programmes, plutôt que dix.
- 4.4 Le délégué des États-Unis d'Amérique loue les grands efforts que la Direction générale a faits pour réorganiser, restructurer et reconcentrer les maigres ressources de l'Institut. Il mentionne en particulier les réductions appréciables que le Directeur général a proposé d'apporter à son propre bureau en 1987. Dans le même esprit, il appuie pleinement les modifications qu'il est proposé d'apporter au programme-budget de 1987 et demande simplement d'ajouter la phrase suivante au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution "Le Comité exécutif devra être informé chaque année de la provenance et de la destination des sommes transférées", car cette procédure donnera ainsi une nette indication des priorités du Directeur général et facilitera les futures stratégies de budgétisation.
- 4.5 Comme il n'y a pas d'autres observations, le Président de séance demande au Rapporteur de donner lecture du projet de résolution n° 3 intitulé "Modification du programme-budget de 1987", et le Comité exécutif l'adopte à l'unanimité avec la modification précitée.

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS**

- 4.6 Le Rapporteur donne lecture du rapport soumis par la Commission de vérification des pouvoirs, qui précise que les pouvoirs étaient en bonne et due forme. Le Comité exécutif adopte le rapport. Le Président de séance demande ensuite au Rapporteur de passer à la lecture des projets de résolution soumis au Comité exécutif.

Projet de résolution n° 1 : Proposition concernant le Règlement du Fonds spécial de développement agricole Simón Bolívar (IICA/CE/PR-I(VI-0/86)rev.2)

- 4.7 Le Comité adopte le projet de résolution à l'unanimité avec quelques modifications mineures.

Projet de résolution n° 10 : Rapport annuel 1985 (IICA/CE/  
PR-10(VI-0/86)rev.)

Le Comité adopte le projet de résolution à l'unanimité.

Projet de résolution n° 5 : Conférences interaméricaines de l'agriculture  
(IICA/CE/PR-5(VI-0/86)rev.2)

Le Comité adopte à l'unanimité le projet de résolution avec une  
modification mineure d'ordre stylistique.

Projet de résolution n° 16 : Amendements de procédure relativement  
au Règlement intérieur du Comité  
exécutif (IICA/CE/PR-16(VI-0/86)).

Le Comité adopte le projet de résolution à l'unanimité sans modification  
aucune.

Projet de résolution n° 17 : Répartition du personnel par aire géographique  
(IICA/CE/PR-17(VI-0/86))

Le Comité adopte à l'unanimité le projet de résolution avec quelques  
modifications mineures.

Projet de résolution n° 18 : Délégation de pouvoirs pour adopter des  
amendements aux règlements administratifs,  
qui n'entraînent pas de dépenses  
additionnelles pour l'Institut (IICA/CE/  
PR-18(VI-0/86))

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité avec quelques  
modifications mineures. Le Président de séance prend toutefois  
note des réserves exprimées par la délégation brésilienne.

#### AUTRES QUESTIONS

- 4.8 Le délégué des États-Unis recommande qu'un comité de travail soit  
nommé pour étudier les changements que sa délégation proposera  
d'apporter au document intitulé "Proposition de modifications à  
apporter au contrat intervenu entre le Costa Rica et l'IICA, rela-  
tif au Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement  
(CATIE)".

Le Comité est d'accord avec cette recommandation et demande au  
Secrétariat de prendre les mesures nécessaires à la tenue de cette  
réunion.

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

- 4.9 Le Rapporteur donne lecture du procès-verbal de la première séance  
plénière, lequel est ensuite adopté par le Comité exécutif. Le

délégué du Chili propose que le Secrétariat prévoie, dans la mesure du possible, suffisamment de temps pour que les documents puissent faire l'objet d'une analyse plus détaillée avant qu'ils fassent l'objet de discussions.

4.10 La séance est levée à 17 h 50.

### CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

5.1 La cinquième séance plénière de la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif présidée par le délégué du Mexique, est ouverte à 09 h 20 le 15 juillet 1986.

Point 14. Participation de la femme au processus de développement rural (IICA/CE/Doc.135(86) rev.)

- 5.2 Le Président de séance invite M. Diego Londoño, Directeur de l'analyse et des programmes, à faire l'exposé de cette question. M. Londoño informe le Comité que la Direction générale a préparé un document suite à la résolution IICA/JIA/Res.63(III-0/85)), par lequel le Conseil charge le Directeur général de formuler un projet visant à dispenser de l'aide technique et de la formation aux femmes des zones rurales, et ce, avec l'appui des agences nationales et internationales. Il précise d'ailleurs que le Conseil, par la même résolution, autorise le Directeur général à élaborer à cette fin un projet de budget jusqu'à concurrence de 50 000 \$ US.
- 5.3 M. Londoño explique ensuite qu'au début de la réunion en cours, la Secrétaire générale de la Commission interaméricaine des femmes (CIM) avait exprimé certaines réserves au sujet du contenu du document en question. Ce dernier a donc été reformulé, la principale modification visant à réassigner les fonds mentionnés ci-dessus de manière qu'ils puissent mieux répondre aux objectifs fixés. L'accent serait surtout mis sur la formation des personnes qui oeuvrent pour le compte d'organisations nationales directement chargées de promouvoir la participation de la femme au processus de développement.
- 5.4 Le Président de séance remercie M. Londoño et invite les délégués à faire part de leurs commentaires. Les délégués du Panama et du Costa Rica précisent qu'ils appuient la proposition, et le délégué du Chili fait savoir que, selon lui, il serait très utile que le Directeur général établisse des contacts avec d'autres organisations internationales, et notamment avec la FAO.

- 5.5 Le Guyana donne son aval à la fois au document et au projet de résolution, et informe le Comité que ce pays a fait beaucoup de progrès à cet égard. La délégation du Mexique souligne le besoin de coopérer avec des organisations autres que l'IICA et estime qu'il est essentiel que tout programme concernant la femme aille au-delà du cadre strict du développement rural pour s'inscrire dans le contexte plus vaste du Plan à moyen terme. Le délégué d'Haïti souligne qu'on a besoin d'activités de formation s'exerçant par le moyen d'échanges et de bourses.
- 5.6 Le délégué du Honduras, quant à lui, souligne le besoin de trouver une solution plus durable à la question du rôle de la femme dans le développement.
- 5.7 Le délégué des États-Unis d'Amérique fait remarquer qu'il n'y aura de progrès dans ce domaine que si la femme est intégrée dans les programmes existants qui, jusqu'ici, ne visaient pour ainsi dire que les agriculteurs "du sexe masculin", au lieu d'être isolée (dans des programmes réservés à elle). Il appuie la position du Guyana et reconnaît qu'il faut mettre en oeuvre des programmes à l'échelle nationale pour épauler l'effort proposé dans le projet examiné.
- 5.8 La représentante de la CIM félicite la Direction générale d'avoir appuyé l'initiative prise par son organisation et espère que d'autres agences du système interaméricain auront à coeur d'y participer.
- 5.9 Le Mexique, le Honduras et le Chili recommandent d'apporter quelques modifications au document de travail et au projet de résolution correspondant, modifications qui sont adoptées.

PRÉSENTATION AUDIO-VISUELLE SUR LE PROGRAMME DE SANTÉ ANIMALE EN HAÏTI

- 5.10 Le Président de séance invite le Sous-directeur général, M. L. Harlan Davis, à faire des observations sur une présentation audio-visuelle traitant de la participation de l'IICA à l'éradication de la fièvre porcine africaine et au repeuplement porcin en Haïti. Les délégués font bon accueil à cette présentation.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES DEUXIÈME, TROISIÈME ET QUATRIÈME SÉANCES PLÉNIÈRES

- 5.11 Le Comité exécutif adopte tels quels les procès-verbaux des deuxième, troisième et quatrième séances plénières.

Point 15. Proposition de modifications à apporter au contrat intervenu entre le Costa Rica et l'IICA, relatif au Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) (IICA/CE/Doc.141(86)).

- 5.12 Le Directeur général invite à la tribune le directeur du CATIE, M. Rodrigo Tarté, et explique ensuite les raisons des modifications proposées, à savoir le fait fondamental que les relations entre l'IICA et le CATIE ne sont pas définies, non plus que le rôle du Directeur général de l'IICA en tant que vice-président exécutif du CATIE.
- 5.13 Le Comité exécutif prend connaissance du document qu'a présenté le groupe de travail créé à cet effet à la séance précédente et qui reflète le consensus auquel les membres de ce groupe sont arrivés.
- 5.14 Les délégués du Mexique, du Honduras, du Panama et du Chili notent avec satisfaction l'esprit de coopération qui prévaut et les grands progrès réalisés sur cette question, comme en témoigne le document présenté par le Directeur général.
- 5.15 Le projet de résolution n° 6 intitulé "Proposition de modifications à apporter au contrat constitutif du CATIE" (IICA/CE/PR-6(VI-0/86)rev.) est soumis à l'étude et à la considération du Comité, qui l'adopte ainsi que le document rédigé par le groupe de travail et joint en annexe à cette résolution.

Point 10: Titre de fonctionnaire émérite

- 5.16 Après avoir examiné la précieuse contribution que M. José Alberto Torres a apportée au cours de sa carrière remarquable à l'IICA, le Directeur général présente le projet de résolution n° 2 visant à conférer le titre de fonctionnaire "émérite" à l'ancien sous-directeur général adjoint des opérations. Ce projet est adopté.
- 5.17 Le Comité accepte de recommander au Conseil qu'il confère le même titre à M. José Irineu Cabral, à la demande du Directeur général, qui a reçu une recommandation à cet effet des directeurs "émérites" présents.

PROJETS DE RÉOLUTION EN INSTANCE

- 5.18 Projet de résolution n° 15: "Ordre du jour provisoire de la troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture" (IICA/CE/PR-15(VI-0/86)). Après lecture, ce projet est adopté tel quel.
- 5.19 Projet de résolution intitulé "Plan à moyen terme 1987-1991" (IICA/CE/PR-SN(VI-0/86)rév.). Après une longue discussion, le Comité adopte ce projet de résolution dans sa nouvelle formulation.
- 5.20 Projet de résolution intitulé "Allocation de fonds pour les besoins imprévus d'assistance technique". Le Comité adopte ce projet de résolution avec des modifications mineures.
- 5.21 La séance est levée à 15h 30.

### SÉANCE DE CLÔTURE

- 6.1 La séance de clôture commence le 17 juillet 1986 à 18 h 00, présidée par le représentant du Nicaragua, premier vice-président de la Réunion.

Point 1. Adoption du procès-verbal de la cinquième séance plénière.

- 6.2 Le président soumet à la considération de la réunion le procès-verbal de la cinquième séance plénière, lequel est adopté.

Point 2. Signature du rapport final.

- 6.3 Conformément à l'article 91 du Règlement du Comité exécutif, le Président et le Directeur général signent le rapport final de la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif.

Point 3. Allocution d'un représentant titulaire d'un État membre.

- 6.4 Au nom des représentants des États membres du Comité, le délégué du Guyana prend la parole et se dit satisfait des délibérations qui se sont déroulées, de la participation active des pays et des organisations représentées, ainsi que des décisions prises par cette réunion du Comité. Il transmet aussi les remerciements des participants au Directeur général, aux fonctionnaires de l'IICA et au personnel du Secrétariat, ainsi qu'aux interprètes et à tout le personnel de soutien, qui ont permis que cette réunion connaisse le succès dont nous sommes tous témoins. Il souhaite que les succès futurs dépassent les espérances de tous les participants.

Point 4. Allocution du Directeur général

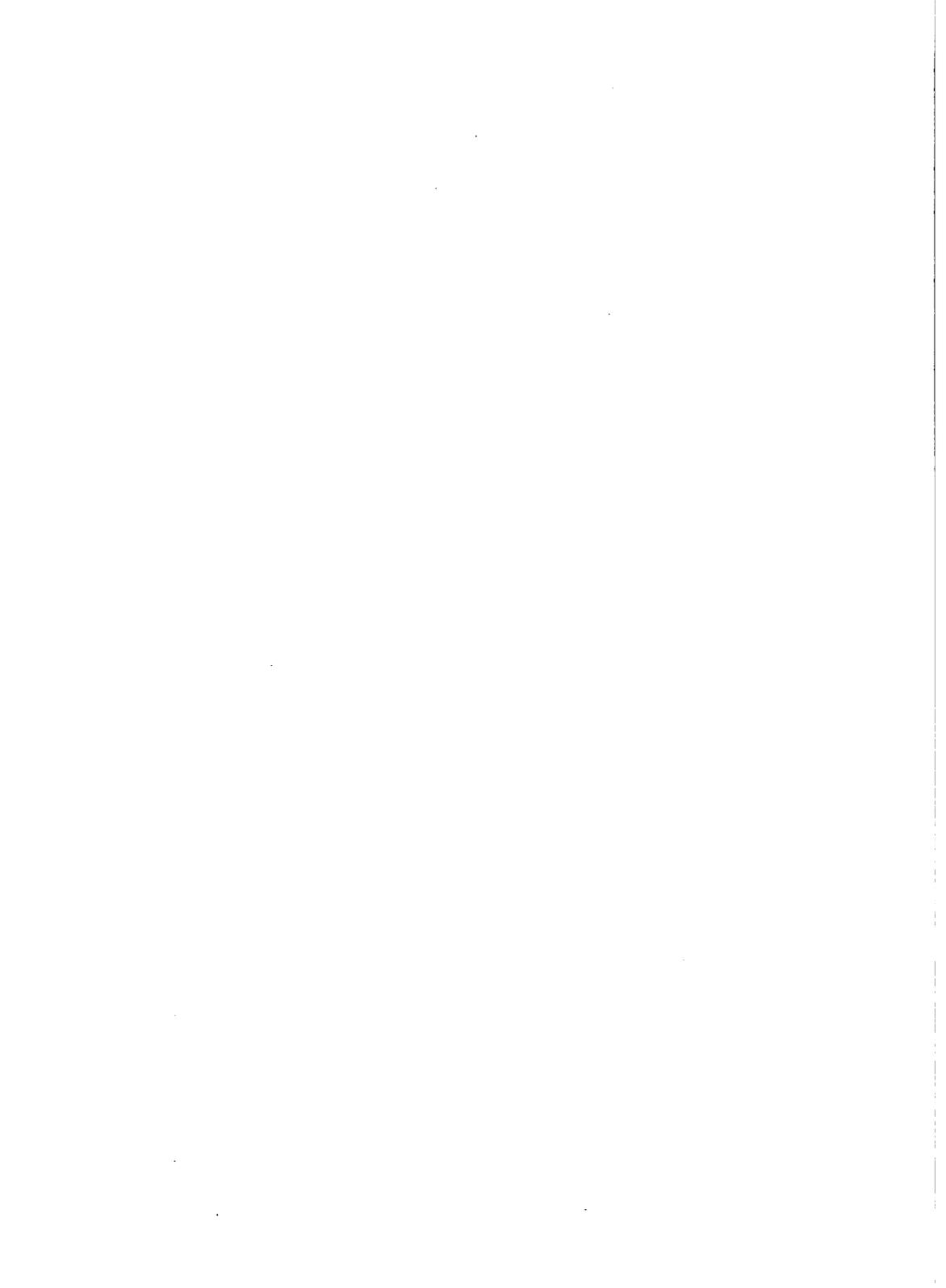
- 6.5 M. Martín E. Piñeiro remercie les délégations de leur présence et, surtout, de la collaboration qu'elles ont apportée pour que l'Institut continue de renforcer son action avec l'appui des pays membres en vue d'atteindre ses objectifs dans le domaine du développement agricole et du bien-être rural.

### CLÔTURE OFFICIELLE DE LA RÉUNION

- 6.6 Le Président déclare officiellement close la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif.

La séance est levée à 19 h 00.

## **RÉSOLUTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF**



IICA/CE/Res.53(VI-0/86)  
14 juillet 1986  
Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 53  
ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième réunion ordinaire,

VU:

Les documents IICA/CE/Doc.132(86), "Rapport financier et rapport des vérificateurs externes", et IICA/CE/Doc.133(86), "Commentaires du Directeur général sur le rapport financier des vérificateurs externes".

CONSIDÉRANT:

Qu'en vertu de l'article 4 du règlement du Comité exécutif, ce dernier doit "examiner les états financiers de l'Institut et en faire rapport au Conseil interaméricain de l'agriculture;

Que les vérificateurs externes attestent de la bonne gestion des ressources financières, en conformité avec les dispositions des règlements de l'Institut.

DÉCIDE:

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture l'adoption du rapport financier (IICA/CE/Doc.133(86)) et du rapport des vérificateurs externes (IICA/CE/Doc.132(86)).

IICA/CE/Res.54(VI-0/86)  
14 juillet 1986  
Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 54  
CRÉANCES DOUTEUSES

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc.132(86) intitulé "Rapport financier et rapport des vérificateurs externes".

CONSIDÉRANT:

Que la résolution IICA/JIA/Res.69 (III-0/85) demande qu'à la fin de chaque exercice budgétaire soient identifiées dans le rapport financier les créances des exercices antérieurs qui sont de nature irrécouvrable afin que le Conseil puisse prendre une décision à leur sujet;

Qu'à la note n° 6 de leur rapport, les vérificateurs externes fixent à 113 292 \$ US le montant des créances douteuses;

Qu'il est nécessaire d'éliminer ces créances de l'actif de l'Institut pour présenter des états financiers reflétant une situation plus exacte;

Que, selon les normes comptables généralement admises, il faut évaluer la possibilité de recouvrer les créances et prévoir une provision égale au montant de la perte possible;

Qu'en vertu de l'alinéa 3.c du Règlement du Comité exécutif, le Comité peut soumettre les commentaires et les recommandations qu'il estime appropriés, concernant le rapport des vérificateurs externes à la considération du Conseil interaméricain de l'agriculture.

DÉCIDE:

1. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture, qui se réunira en séance extraordinaire en octobre 1986, d'adopter la radiation de la somme de 113 292 \$ US des états financiers.

2. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture, qui se réunira en séance extraordinaire en octobre 1986, qu'il autorise le Directeur général à insérer une provision pour créances douteuses dans les futurs états financiers.

IICA/CE/Res.55(VI-0/86  
14 juillet 1986  
Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 55

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA DIRECTION  
GÉNÉRALE ET DU RÈGLEMENT DU PERSONNEL

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc.139(86)rév., intitulé "Rapport sur les postes de confiance et proposition de modification du Règlement de la Direction générale et du Règlement du personnel".

CONSIDÉRANT:

Que le Comité exécutif, aux termes de la résolution IICA/CE/Rés.39(V-0/85) du 31 juillet 1985, a demandé au Directeur général de présenter un rapport sur les postes de confiance qui existent au sein de l'Institut;

Que le Directeur général propose, dans ledit rapport, de modifier une série d'articles du Règlement de la Direction générale et du Règlement du personnel, et ce, dans le dessein de clarifier la notion de "poste de confiance", de réduire le nombre de ces postes au sein de l'Institut, d'établir les droits et les devoirs inhérents à de tels postes et, enfin, de modifier les notions de "personnel professionnel international ordinaire et temporaire" en vue de les adapter aux besoins propres de l'Institut;

DÉCIDE:

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'adopter les modifications au Règlement de la Direction générale et au Règlement du personnel contenues dans le document IICA/CE/Doc.139(86)rév.

IICA/CE/Res.56)VI-0(86)  
16 juillet 1986  
Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 56  
PLAN À MOYEN TERME 1987-1991

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc.137(86), intitulé "Projet de plan à moyen terme 1987-1991,

CONSIDÉRANT:

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture, à sa troisième réunion ordinaire, par la Résolution IICA/JIA/Res.72(III-0/85), a autorisé l'engagement d'un groupe d'experts, étrangers à l'IICA, pour qu'ils examinent et évaluent le Plan à moyen terme 1983-1987 ainsi que les projets et les programmes réalisés dans le cadre de ce dernier;

Que le groupe d'experts a effectué et remis ladite évaluation;

Que le Plan à moyen terme 1987-1991 reprend les recommandations contenues dans le document du groupe d'experts.

DÉCIDE:

1. De remercier le groupe d'experts du G-6, ainsi que les États membres, pour l'importante contribution qu'ils ont apportée à l'Institut en examinant et en évaluant le Plan à moyen terme 1983-1987.
2. De féliciter le Directeur général du niveau technique élevé du Plan à moyen terme et de sa présentation verbale; de lui déléguer la tâche d'apporter les quelques révisions textuelles mineures demandées

par le Comité exécutif; et de lui demander de tenir compte, dans l'application du Plan, des diverses questions et préoccupations reflétées dans les procès-verbaux et dans les procès-verbaux résumés.

3. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture, qui aura une réunion extraordinaire en octobre 1986, qu'il adopte le Plan à moyen terme 1987-1991.
4. De reconnaître en principe, comme cadre de référence pour les actions futures de l'Institut, les critères exposés dans le document intitulé "Plan à moyen terme".
5. D'autoriser le Directeur général à prendre dès maintenant et jusqu'à ce que le Conseil interaméricain de l'agriculture adopte la Plan à moyen terme 1987-1991, les mesures qui faciliteront la transition en vue de la réalisation dudit Plan.

IICA/CE/Res.57(VI-0/86)  
15 juillet 1986  
Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 57

RAJUSTEMENT DU PROGRAMME-BUDGET DE 1987

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc.138(86) intitulé "Proposition de rajustement du programme-budget de 1987".

CONSIDÉRANT:

Que les recettes provenant des quotes-parts des États membres s'élèveront en 1987 à 20 289 082 \$ US dollars américains, conformément à la résolution adoptée par le Conseil interaméricain de l'agriculture (IICA/JIA/Res.73(III-0/85));

Qu'aux termes de la résolution IICA/JIA/Res.74(III-0/85) d'octobre 1985, le Conseil interaméricain de l'agriculture a adopté un programme-budget de ressources de quotes-parts de 20 289 082 \$ US pour chacune des années 1986 et 1987;

Que le nouveau Plan à moyen terme 1987-1991 prévoit des changements importants dans la structure du programme de l'Institut, d'où la nécessité de rajuster le programme-budget de 1987;

Que le Directeur général a présenté une proposition visant le rajustement du programme-budget de 1987 à un total de 20 289 082 \$ US selon la nouvelle structure de programme du Plan à moyen terme, montant qui correspond aux recettes provenant des quotes-parts des États membres;

Que la proposition de rajustement présentée prévoit des crédits budgétaires pour les services directs de coopération technique, les coûts de la Direction générale et les coûts généraux et provisions, financés sur les quotes-parts des États membres.

## DÉCIDE:

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture:

1. D'adopter le rajustement du programme-budget de l'IICA, financé sur les quotes-parts des États membres, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1987, à un total de 20 289 082 \$ US.
2. D'adopter la ventilation suivante du programme-budget de l'IICA pour 1987, financé sur les quotes-parts des États-membres:

CATÉGORIES D'ACTIVITÉ	EN MILLIERS DE DOLLARS (US)
<b>CHAPITRE I - SERVICES DIRECTS DE COOPÉRATION TECHNIQUE</b>	<b>16 154,6</b>
<b>A. Programmes</b>	<b>10 612,0</b>
1. Analyse et planification de la politique agricole	2 141,8
2. Création et transfert de technologie	4 120,7
3. Organisation et administration pour le développement rural	1 520,5
4. Commercialisation et agro-industrie	1 038,6
5. Santé animale et végétale	1 790,4
<b>B. Bureaux nationaux</b>	<b>2 960,9</b>
<b>C. Services d'appui technique</b>	<b>1 327,3</b>
1. Centres spécialisés	858,7
a. Centre interaméricain de documentation et d'information agricole (CIDIA)	482,0
b. Centre de projets d'investissement (CEPI)	376,7
2. Services de soutien	468,6
a. Service d'édition	195,5
b. Service d'informatique	273,1

D. Apport au Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)	1 004,4	
E. Coopération technique conjoncturelle et préinvestissement	250,0	
CHAPITRE II - COÛTS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE		3 394,3
A: Bureau du Directeur général	685,0	
B. Services de soutien de la Direction, de la supervision des opérations, de la programmation et de l'évaluation	2 709,3	
CHAPITRE III - COÛTS GÉNÉRAUX ET PROVISIONS		740,2
A. Sous-fonds de travail du Fonds ordinaire	223,6	
B: Réunion du Comité exécutif	103,5	
C: Réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture	245,6	
D. Réunion de la Conférence interaméricaine de l'agriculture	50,2	
E. Tribunal administratif de l'OEA	6,0	
F. Assurance de valeurs d'actif de l'IICA	35,5	
G. Pension des anciens directeurs généraux de l'IICA	40,8	
H. Vérification externe	35,0	
<hr/>		
TOTAL		20 289,1*

\* Ce montant ne comprend pas le remboursement que font les États-Unis d'Amérique au titre de l'impôt sur le revenu payé par les citoyens de ce pays qui travaillent pour l'Institution.

3. D'autoriser le Directeur général à effectuer des transferts entre les chapitres, à l'exception du crédit D du chapitre I et du crédit A du chapitre III, à la condition que le total de ces transferts n'augmente ni ne diminue les chapitres touchés de plus de 10 p. 100. Le Comité exécutif devra être informé chaque année de l'origine et de la destination des sommes transférées.
4. D'autoriser le Directeur général à effectuer des dépenses qui ne figurent pas au point 2 de la présente résolution, en fonction des recettes obtenues au titre des coûts administratifs et techniques indirects conformément aux contrats et conventions signés dans le cadre de programmation établi par le rajustement du programme-budget présenté par le Directeur général et à la résolution IICA/JIA/Rés.70(III-0/85).
5. D'autoriser le Directeur général à utiliser l'excédent des recettes sur les dépenses des opérations des services d'appui technique pour le renforcement des activités de l'IICA.
6. D'autoriser le Directeur général à effectuer les rajustements correspondants dans les dépenses fixées par la présente résolution; lorsque les recettes de chacun des exercices s'avèrent inférieures aux prévisions, le Directeur général en informera le Conseil interaméricain de l'agriculture.
7. De prescrire que les quotes-part du gouvernement cubain seront transférées aux sous-fonds de travail du Fonds ordinaire de l'IICA et que le Conseil interaméricain de l'agriculture devra en approuver l'utilisation ultérieure, ce pour quoi le Directeur général soumettra un budget conforme au montant reçu.

IICA/CE/ Res. 58(VI-0/86)  
15 juillet 1986  
Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 58  
RAPPORT ANNUEL 1985

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième Réunion ordinaire,

VU:

Le Rapport annuel 1985.

CONSIDÉRANT:

Que l'article 4 du Règlement du Comité exécutif prescrit que celui-ci doit analyser le Rapport annuel des activités de la Direction générale;

Que le Rapport annuel de 1985 a fait l'objet d'une étude par le Comité exécutif à sa sixième Réunion ordinaire et qu'il a été accepté tel que l'a présenté la Direction générale.

Que les États membres ont demandé plus de détails sur l'état d'avancement des projets de l'IICA.

DÉCIDE:

1. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture l'adoption du Rapport annuel 1985.
2. De recommander que le Conseil interaméricain de l'agriculture donne instruction au Directeur général d'inclure dans les rapports annuels futurs une analyse sommaire, sous forme de tableau, de chaque projet de l'IICA, qui précise: a) le nom du projet; b) une description de ses objectifs; c) la ventilation des fonds affectés au projet selon leur origine (IICA, État membre, autre source); d) une brève évaluation des résultats obtenus au moment de la publication.

IICA/CE/Res.59(VI-0)  
15 juillet 1986  
Original: anglais

RÉSOLUTION N° 59

PROJET DE RÈGLEMENT DU FONDS SPÉCIAL  
DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE SIMÓN BOLÍVAR

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième réunion générale,

VU:

Le document IICA/CE/Doc.136(86) intitulé "Proposition concernant le Règlement du Fonds spécial de développement agricole Simón Bolívar".

CONSIDÉRANT:

Que par la résolution IICA/JIA/Res.100(III-0/85), le Conseil Interaméricain de l'agriculture a créé le Fonds spécial de développement agricole Simón Bolívar, ci-après appelé le Fonds;

Que, conformément à cette résolution, le Directeur général a rédigé un projet de règlement du Fonds spécial de développement agricole Simón Bolívar, ci-après appelé le Règlement, à soumettre au Comité exécutif pour examen et adoption;

Que l'article 11 du Règlement prévoit que les contributions au Fonds comportent non seulement les engagements qui, une fois confirmés, constituent des obligations de paiements, mais aussi des espèces en monnaie locale des États membres où un projet doit être exécuté, et la mise à disposition, en nature, de personnel, de matériel, de matières et autres biens et services;

Qu'en raison de la situation économique actuelle de l'hémisphère, nombre d'États membres ne sont pas en mesure à l'heure actuelle de s'engager à apporter au Fonds des contributions en espèces.

DÉCIDE:

1. D'adopter le Règlement du Fonds tel qu'il est proposé dans le document IICA/CE/Doc.136(86).

2. D'encourager les États membres et les pays observateurs permanents qui sont en mesure de s'engager à apporter au Fonds des contributions en espèces, à le faire.
3. À encourager les États membres et les pays observateurs permanents qui sont dans l'impossibilité en raison de la situation économique actuelle dans la région, de s'engager à apporter au Fonds des contributions en espèces, à mettre à la disposition du Fonds, en nature, du personnel, du matériel, de la technologie et autres biens et services, selon leurs possibilités.
4. De demander au Directeur général de présenter un rapport d'étape sur cette question à la prochaine réunion du Comité exécutif.

IICA/CE/Res.60(VI-0/86)  
15 juillet 1986  
Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 60

CONFÉRENCES INTERAMÉRICAINES DE L'AGRICULTURE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième Réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT:

Que conformément à la résolution IICA/JIA/Res.101(III-0/85), une étude a été menée pour déterminer s'il convenait de maintenir les conférences interaméricaines de l'agriculture;

Que conformément à l'article 128 de la Charte de l'OEA, les conférences spécialisées, telle la Conférence interaméricaine de l'agriculture, ont lieu "sur décision de l'Assemblée générale ou de la Réunion de Consultation des Ministres des Relations Extérieures, prise soit de leur propre initiative ou à la demande de l'un des Conseils ou des organismes spécialisés";

Que l'alinéa 3.c du Règlement du Conseil prescrit que, pour réaliser ses objectifs, ce dernier a compétence pour "proposer à l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains la tenue de Conférences spécialisées pour aborder des questions techniques spéciales et des aspects de la coopération technique entrant dans le cadre des buts de l'Institut; "

Que les conférences interaméricaines de l'agriculture sont le forum où les autorités politiques à l'échelon le plus élevé des États membres examinent périodiquement les problèmes qui leur sont communs et qui touchent le secteur agricole;

Qu'aux VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> conférences, les participants ont recommandé de continuer de tenir des conférences interaméricaines de l'agriculture tous les quatre ans, en même temps que la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture;

Qu'à ses quatrième et cinquième réunions ordinaires, le Comité exécutif a recommandé au Conseil de tenir la IX<sup>e</sup> Conférence en 1987, en même temps que la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture;

Qu'il conviendrait que les difficultés que connaît la région devant la problématique du commerce international et de la politique des prix soient étudiées à la IX<sup>e</sup> Conférence.

**DÉCIDE:**

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture:

1. De poursuivre la tenue de conférences interaméricaines de l'agriculture.
2. De proposer à la XVI<sup>e</sup> Assemblée générale de l'OEA, conformément à la Charte de l'OEA et à l'alinéa 3.c. du Règlement du Conseil, de convoquer la IX<sup>e</sup> Conférence interaméricaine pour octobre 1987, soit en même temps que la quatrième réunion ordinaire du Conseil, afin de faciliter la tenue de ladite conférence.
3. D'autoriser le Directeur général à entreprendre des démarches pour le financement et l'organisation de ladite conférence.
4. D'adopter pour thème principal de cette conférence: La modernisation agricole, le commerce agricole international et la politique des prix dans le cadre de l'intégration régionale compte tenu de la conjoncture internationale actuelle.

IICA/CE/Res.61(VI-0/86)  
15 juillet 1986  
Original: anglais

RÉSOLUTION N° 61

AMENDEMENTS DE PROCÉDURE RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR  
DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT:

Que l'article 42 du Règlement intérieur du Comité exécutif (le "Règlement") prescrit que les réunions ordinaires et extraordinaires du Comité comprennent une séance inaugurale, une séance préparatoire, les séances plénières qui sont requises et une séance de clôture;

Que l'article 47 précise que la séance préparatoire doit faire suite à la séance inaugurale;

Que l'article 48 précise que les délibérations prises au cours de la séance préparatoire doivent être officiellement adoptées au cours de la première séance plénière;

Que l'expérience acquise par le Comité exécutif à sa sixième réunion ordinaire a montré qu'on accélérerait les travaux du Comité en tenant la séance préparatoire avant la séance inaugurale et en adoptant à la séance inaugurale les délibérations prises par les membres au cours de la séance préparatoire,

DÉCIDE:

1. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture de modifier, à sa troisième réunion extraordinaire, l'article 47 du Règlement intérieur du Comité exécutif en remplaçant, dans la première ligne de l'article, le mot "avant" par le mot "après", pour que le libellé de l'article soit:

Article 47: Immédiatement avant la séance inaugurale de la réunion du Comité...

2. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture de modifier, à sa troisième réunion extraordinaire, l'article 48 en remplaçant, dans la dernière ligne dudit article, les mots "première séance

plénière" par les mots "séance inaugurale", pour que le libellé de l'article soit:

Article 48: Les accords conclus au cours de la séance préparatoire sont confirmés lors de la séance inaugurale de la réunion.

IICA/CE/Res.62(VI-0/86)  
15 juillet 1986  
Original: anglais

RÉSOLUTION N° 62

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR AIRE GÉOGRAPHIQUE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième réunion ordinaire,

VU:

Les statistiques du rapport annuel de 1985 sur la répartition du personnel de l'Institut par nationalité et par catégorie.

CONSIDÉRANT:

Qu'en vertu de l'article 36 du Règlement de la Direction générale, les membres du personnel doivent être nommés, entre autres, "sur la base de la représentation géographique la plus large possible parmi les ressortissants des États membres...".

DÉCIDE:

1. De confirmer l'engagement des États membres face à cet objectif, qui est d'obtenir une représentation géographique des membres, aussi large que possible.
2. De donner instruction à la Direction générale de continuer de prendre les mesures voulues pour atteindre cet objectif d'une large représentation géographique des États membres au sein du personnel.

IICA/CE/Res.63(VI-0/86)  
15 juillet 1986  
Original: anglais

**RÉSOLUTION N° 63**  
**DÉLÉGATION DE POUVOIRS POUR ADOPTER DES AMENDEMENTS**  
**AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS, QUI N'ENTRAÎNENT PAS**  
**DE DÉPENSES ADDITIONNELLES POUR L'INSTITUT**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième réunion ordinaire,

**CONSIDÉRANT:**

Que l'article 2 (j) du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture (le "Conseil") permet à ce dernier d'adopter les Règlements intérieurs du Conseil, du Comité exécutif et de la Direction générale, ainsi que le Règlement du personnel et le Règlement financier de la Direction générale;

Que, bien que l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil lui interdise de déléguer sa compétence en matière d'adoption des Règlements intérieurs du Conseil, du Comité exécutif et de la Direction générale, il n'interdit pas au Conseil de déléguer sa compétence en matière d'adoption du Règlement du personnel et du Règlement financier de la Direction générale;

Que la plupart des dispositions administratives du Règlement du personnel et du Règlement de la Direction générale sont des dispositions de procédure sans incidence budgétaire;

Que, dans le passé, le Conseil s'est vu dans l'obligation de consacrer un temps considérable à l'examen de dispositions administratives de ce genre;

Que l'expérience acquise à l'occasion de l'application du Règlement intérieur qui est entré en vigueur le 1er janvier 1986 a montré qu'il conviendrait que le Directeur général procède à l'examen et au rajustement de ces règlements pour qu'ils répondent mieux aux préoccupations du personnel et des instances administratives.

**DÉCIDE:**

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture qu'il délègue au Directeur général ses pouvoirs en matière d'adoption de modifications à apporter au Règlement intérieur, sous réserve que:

- a. cette délégation soit limitée aux dispositions du Règlement du personnel qui ne peuvent impliquer aucune dépense additionnelle pour l'Institut, et que
- b. le Directeur général informe le Comité exécutif à sa prochaine réunion des modifications qu'il aura ainsi effectuées.
- c. cette délégation se termine le jour de la session inaugurale de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif.

IICA/CE/Res.64(VI-0/86)  
16 juillet 1986  
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 64  
PROPOSITION DE MODIFICATIONS À APPORTER AU  
CONTRAT CONSTITUTIF DU CATIE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc.141(86), intitulé "Projet de modifications à apporter au Contrat constitutif du CATIE",

CONSIDÉRANT:

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture, à sa troisième réunion ordinaire, agissant à titre d'Assemblée du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), a chargé, aux termes de la Résolution n° 2, le Directeur général de l'IICA et le Directeur du CATIE d'analyser conjointement, en consultation avec les pays membres du CATIE, le contrat constitutif du Centre, les modifications à y apporter, et d'une manière générale, la relation IICA-CATIE;

Qu'en exécution de ce qui précède, la cinquième réunion extraordinaire du Conseil de direction du CATIE, a adopté à l'unanimité la Résolution n° 1/86-5RECD, laquelle reprend et adopte le texte des modifications à apporter au Contrat constitutif du CATIE.

DÉCIDE:

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture l'adoption des modifications à apporter au Contrat constitutif du CATIE, contenues dans le document IICA/CE/Doc. 141(86), avec les modifications décidées dans le document IICA/CE/Doc.141(86)add.

IICA/CE/Res.65(VI-0/86)

16 juillet 1986

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 65ALLOCATION DE RESSOURCES POUR PRÊTER UNE ASSISTANCE TECHNIQUE  
EN CAS DE PROBLÈMES URGENTS ET D'OPÉRATIONS D'URGENCE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième réunion ordinaire,

VU:

La suggestion faite par diverses délégations quant à l'opportunité de créer un fonds spécial destiné à assurer la couverture des problèmes urgents et des opérations d'urgence auxquels pourront faire face les États membres dans le contexte défini par le nouveau Plan à moyen terme pour la période de 1987-1991, afin de pouvoir inclure dans le budget des années 1987 et suivantes une provision à cet effet,

CONSIDÉRANT:

Que ladite initiative exige qu'une étude soit menée au préalable pour définir avec précision les objectifs, les sources de financement, les modalités et les procédures d'application de ce fonds;

Qu'il existe actuellement à l'Institut un poste budgétaire dit de conjoncture qui a été créé pour résoudre ce genre de problèmes et qui s'est montré fort utile aux États membres.

DÉCIDE:

1. De charger le Directeur général d'étudier la possibilité d'affecter des fonds pour assurer la couverture des problèmes urgents et des opérations d'urgence dans le cadre des programmes définis dans le nouveau Plan à moyen terme 1987-1991.
2. De demander au Directeur général de présenter ses conclusions aux pays membres à la réunion extraordinaire que le Conseil interaméricain de l'agriculture tiendra au Mexique en octobre 1986.

IICA/CE/Res.66(VI-0/86)  
16 juillet 1986  
Original : espagnol

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 66  
PARTICIPATION DE LA FEMME AU DÉVELOPPEMENT RURAL

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc.135(86)rev.1, intitulé "Participation de la femme au processus de développement rural".

CONSIDÉRANT:

Qu'à sa troisième réunion ordinaire, par sa résolution IICA/JIA/Res. 63(III-0/85), le Conseil interaméricain de l'agriculture a autorisé le Directeur général à affecter jusqu'à 50 000 \$US pour la préparation d'un projet sur la participation de la femme au processus de développement rural;

Que le document IICA/CE/Doc.135(86)rev.1, présenté par le Directeur général, constitue un bon moyen de promouvoir des actions permettant l'exécution de projets encourageant la participation de la femme au processus économique et social,

DÉCIDE:

1. D'adopter la proposition présentée par le Directeur général dans le document IICA/CE/Doc.135(86)rev.1, ainsi que la répartition indiquée pour les ressources budgétaires allouées conformément à la résolution IICA/JIA/Res.63(III-0/85).
2. D'exhorter les États membres à amplifier les actions qu'ils mènent pour encourager la participation de la femme au développement rural, selon les objectifs et les fins du document IICA/CE/Doc.135(86)rev.1.
3. De charger le Directeur général de faire immédiatement des démarches auprès d'organismes internationaux (FAO, BID, BIRD, AID, CIM, etc.) pour coordonner et appuyer les efforts visant à ce que la femme participe effectivement davantage aux programmes prévus dans le Plan à moyen terme 1987-1991 de l'IICA.

IICA/CE/Res. 67 (VI-0/86)  
16 juillet 1986  
Original: espagnol

RÉSOLUTION N<sup>o</sup>. 67

TITRE DE FONCTIONNAIRE ÉMÉRITE À M. JOSÉ ALBERTO TORRES

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT:

Que M. José Alberto Torres a consacré une grande partie de sa vie professionnelle au service de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, où il a occupé des postes importants et a rempli ses fonctions avec beaucoup de dévouement, de compétence et de succès;

Que M. Torres remplit toutes les conditions prescrites à l'article 13 du Règlement intérieur de la Direction générale pour obtenir le titre de "fonctionnaire émérite".

DÉCIDE:

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'accorder à M. José Alberto Torres le titre de "fonctionnaire émérite" de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et toutes les prérogatives que ce titre implique.

CURRICULUM VITAE

Nom : José Alberto Torres

Nationalité: : costaricienne

Spécialité : pédologie et production agricole

Études universitaires: 1944 - ingénieur agronome, Université de Costa Rica

1947 - 1948 - Perfectionnement sur le terrain en pédologie et production forestière, au département de l'Agriculture, Etats-Unis

1950 - Cours international de deuxième cycle en pédologie, Université du Chili

Fonctions exercées avant d'entrer au service de l'IICA: 1948-1955 - Chef du Service des sols, ministère de l'Agriculture

1955-1957 - Directeur général de l'agriculture et de l'élevage

1955-1957 - Professeur de pédologie, Faculté d'Agronomie de l'Université de Costa Rica

1957-1961 - Directeur de l'OIRSA

Fonctions exercées pendant son service à l'IICA: 1961-1962 - Directeur régional de la zone nord

1972-1973 - Directeur des relations officielles

1973-1978 - Coordinateur du Plan d'action de l'IICA au Costa Rica

1978-1979 - Directeur des projets coopératifs

1979-1982 - Directeur des projets multi-zones

août 1981-  
janvier 1982 - Sous-directeur général par intérim

1982-1986 - Sous-directeur général adjoint chargé des opérations

**Principales publications:**

Torres, J. A. Estudio de suelos en Costa Rica. In Reunión interamericana de Edafología. México, DF 1955.

Las tierras centroamericanas. In Reunión sobre Conservación Humana en Centroamérica. Guatemala, Ciudad Guatemala, 1965.

Coordinación de la investigación, extensión y enseñanza agrícola en Centroamérica. In XII Reunión del PCCMCA. Nicaragua, 1966.

Coordinación e integración de la investigación agropecuaria en Centroamérica. Polycopié, 14 pages, 1986.

La investigación y la extensión agrícola en Centroamérica. In XVIII Reunión del PCCMCA. San Salvador, El Salvador, 1977.

IICA/CE/Res.68(VI-0/86)  
16 juillet 1986  
Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 68

TITRE DE FONCTIONNAIRE ÉMÉRITE A M. JOSÉ IRINEU CABRAL

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT:

Que M. José Irineu Cabral a consacré une grande partie de sa vie professionnelle au service de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, où il a occupé des postes importants et a rempli ses fonctions avec beaucoup de dévouement, de compétence et de succès;

Que M. Cabral remplit toutes les conditions prescrites à l'article 13 du Règlement intérieur de la Direction générale pour obtenir le titre de "fonctionnaire émérite".

DÉCIDE:

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'accorder à M. José Irineu Cabral le titre de "fonctionnaire émérite" de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et toutes les prérogatives que ce titre implique.

CURRICULUM VITAE

- NOM : José Irineu Cabral
- NATIONALITÉ : brésilien
- SPÉCIALITÉ : économie et éducation permanente agricole
- ÉTUDES UNIVERSITAIRES : 1948, diplôme en droit, Université du Brésil
- 1956, licencié en économie, Conseil des économistes, Brésil
- 1950-1960, divers cours de spécialisation en éducation permanente
- POSTES OCCUPÉS HORS DE L'IICA : 1948, Directeur du Service de l'information agricole, ministère de l'Agriculture, Brésil
- 1952, Directeur du Service de l'éducation permanente agricole (ABCAR), Brésil
- 1960, Directeur du cabinet du ministre de l'Agriculture du Brésil
- POSTES OCCUPÉS À L'IICA : 1962, Représentant "ad honorem" de l'IICA au Brésil
- 1964, Chef de programme, IICA/Brésil
- 1965-1966, Représentant de l'IICA au CIDA, Washington
- 1972, Représentant de l'IICA (Directeur), bureau du Brésil
- 1984, s'est retiré de l'IICA le 1<sup>er</sup> mai 1984

Pendant qu'il était en fonction à l'IICA et avec l'autorisation du Directeur général, a occupé les postes suivants :

1966-1972, Directeur de la Division de l'Agriculture de la BID, Washington.

1973-1980, Président de l'EMBRAPA/Brésil

IICA/CE/Res.69(VI-0/86)  
14 juillet 1986  
original: espagnol

RÉSOLUTION N° 69

DATE DE LA TROISIÈME RÉUNION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième réunion ordinaire,

**CONSIDÉRANT:**

Qu'à sa troisième réunion ordinaire, le Conseil interaméricain de l'agriculture a pris la résolution n° 72, par laquelle il décidait de se réunir en session extraordinaire en 1986 au Mexique;

Qu'il faut fixer la date de la tenue de la troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture de l'IICA pour pouvoir envoyer la convocation correspondante;

Que le Directeur général propose au Comité exécutif d'adopter les dates du 27 au 30 octobre 1986 pour la tenue de la troisième réunion extraordinaire du Conseil.

**DÉCIDE:**

1. De tenir au Mexique la troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture de l'IICA, du 27 au 30 octobre 1986.
2. De charger le Directeur général de rédiger la convocation et d'inviter les États membres et les observateurs conformément aux normes réglementaires.

IICA/CE/Res.70(VI-0/86)  
16 juillet 1986  
Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 70

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME RÉUNION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT:

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture, à sa troisième réunion ordinaire (IICA/JIA/Res.72)III-0/85)), a décidé de convoquer une réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture en octobre 1986, au Mexique, en vue d'étudier et d'adopter le Plan à moyen terme 1987-1991;

Que l'article 29 du Règlement du Conseil interaméricain de l'agriculture prescrit que l'ordre du jour provisoire d'une réunion extraordinaire du Conseil comprendra:

- a. La question ou les questions dont l'examen a été accepté au moment où il a été décidé de convoquer la réunion extraordinaire, et
- b. Les affaires que proposera le Comité, après consultation avec le Directeur général,

Que le Directeur général a soumis à la considération du Comité le document IICA/CE/Doc.144(86) intitulé "Ordre du jour provisoire de la troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture".

DÉCIDE:

D'adopter l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, IICA/CE/Doc.144(86) soumis par le Directeur général.

IICA/CE/Res.71(VI-0/86)  
14 juillet 1986  
original: espagnol

RÉSOLUTION N° 71  
DATE ET SIÈGE DE LA SEPTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU  
COMITÉ EXÉCUTIF

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa sixième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT:

Qu'il est nécessaire d'indiquer la date et le lieu de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif;

Que conformément à l'article 19 du Règlement du Comité exécutif, cet organe doit tenir une réunion ordinaire annuelle;

Que conformément à l'article 22, lorsqu'aucun État membre ne s'offre comme siège pour cette réunion, cette dernière se tient au bureau central de l'Institut.

DÉCIDE:

1. De tenir la septième réunion ordinaire du Comité exécutif au bureau central de la Direction générale de l'IICA, à San José, Costa Rica, du 19 au 24 juillet 1987.
2. De charger le Directeur général de convoquer et d'inviter les États membres et les autres participants, conformément aux dispositions réglementaires.

SIGNATURE DU RAPPORT FINAL  
DE LA SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

En application des dispositions de l'article 91 du règlement du Comité exécutif, il est procédé à la signature du rapport final de la Sixième réunion ordinaire du Comité exécutif à 17 heures le 17 juillet mil neuf cent quatre-vingt six, dans le bureau central de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

Le présent rapport final est présenté en espagnol, en anglais, en français et en portugais, dont les textes font également foi.

Le Secrétaire déposera les originaux dans les archives de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture et la Direction générale enverra la version officielle de ce rapport aux Gouvernements des États membres, aux observateurs permanents de l'Institut et aux autres participants à la réunion.

San Isidro de Coronado, San José, Costa Rica.

  
Julio López  
Vice-Président de la Sixième  
réunion ordinaire du  
Comité exécutif

  
Martín R. Piñero  
Directeur général

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS  
DE LA SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

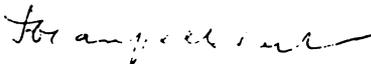


RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS  
DE LA SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

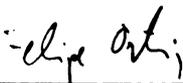
Conformément aux dispositions de l'article 50 du Règlement intérieur du Comité exécutif, celui-ci a créé la Commission de vérification des pouvoirs de la sixième réunion ordinaire et désigne les représentants du Brésil, du Chili, d'Haïti, et de Sainte-Lucie pour la composer.

La Commission a examiné les pouvoirs des représentants des États membres au Comité exécutif, à savoir le Brésil, le Canada, le Chili, le Guyana, Haïti, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Pérou, l'Uruguay et Sainte-Lucie.

San José, Costa Rica, le 15 juillet 1986.



Fausto Orlando Campello Coelho  
Représentant du Brésil



Felipe Ortiz Rojas  
Représentant du Chili



Antoine Mathelier  
Représentant d'Haïti



Ira D'Auvergne  
Représentant de Sainte-Lucie



**ORDRE DU JOUR**



IICA/CE/Doc.130(VI-0/86)rev.2  
13 juillet 1986  
Original: espagnol

## ORDRE DU JOUR

1. Programme de travail IICA/CE/Doc.131(86)
2. Rapport financier et Rapport des vérificateurs externes IICA/CE/Doc.132(86)
3. Commentaires du Directeur général sur le Rapport des vérificateurs externes IICA/CE/Doc.133(86)
4. Rapport annuel 1985 (sans numéro)
5. Rapport sur le degré d'exécution des résolutions de la troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture et de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif IICA/CE/Doc.134(86)
6. Proposition concernant le Règlement du Fonds spécial de développement agricole Simon Bolívar IICA/CE/Doc.136(86)
7. Rapport sur les Conférences interaméricaines de l'agriculture IICA/CE/Doc.140(86)
8. Date et siège de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif IICA/CE/Doc.142(86)
9. Date de la troisième réunion extraordinaire du Conseil IICA/CE/Doc.143(86)
10. Ordre du jour provisoire de la troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture IICA/CE/Doc.144(86)
11. Rapport sur les postes de confiance et proposition de modification du Règlement intérieur de la Direction générale et du Règlement du personnel IICA/CE/Doc.139(86) rev.

- |   |                         |
|---|-------------------------|
| 12. Plan à moyen terme 1987-1991  | IICA/CE/Doc.137(86)     |
| 13. Modification du budget des programmes financés sur les quotes-parts pour 1987   | IICA/CE/Doc.138(86)     |
| 14. Participation de la femme au processus de développement rural   | IICA/CE/Doc.135(86)rev. |
| 15. Proposition de modifications à apporter au Contrat intervenu entre le Costa Rica et l'IICA, relatif au Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) | IICA/CE/Doc.141(86)     |
| 16. Changements à apporter aux amendements au contrat constitutif du CATIE, adoptés en commission du Comité exécutif  | IICA/CE/Doc.141(86)add. |
| 17. Titre de fonctionnaire émérite  | (sans numéro)           |

**LISTE DES PARTICIPANTS**



LISTA DE PARTICIPANTES  
LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS

Estados Miembros del IICA integrantes del Comité Ejecutivo  
Member States of IICA on the Executive Committee  
Estados Membros do IICA participantes do Comitê Executivo  
Etats Membres de l'IICA qui siègent au Comité Exécutif

BRASIL/BRAZIL

**Titular/Regular/Titulaire:**

Silmar Pereira Rodrigues  
 Diretor da Divisão Técnica  
 Coordenação de Assuntos Internacionais  
 de Agricultura - CINGRA  
 Ministério da Agricultura  
 Esplanada dos Ministérios  
 Bloco "D", 6o. Andar, Sala 622  
 70.043 Brasília, D.F.

**Suplente/Alternate/Suppléant:**

Fausto Orlando Campello Coelho  
 Primeiro Secretário  
 Ministério das Relações Exteriores  
 Esplanada dos Ministérios  
 Brasília, D.F.

CANADA

**Titular/Regular/Titulaire:**

F. Warren J. Major  
 Acting Director General  
 International Programs Branch  
 Department of Agriculture  
 Sir John Carling Building  
 Ottawa, Ontario K1H 0C5

**Suplentes/Alternates/Suppléants:**

Percy Abols  
Alternate Permanent Observer  
Mission of Canada to the OAS  
2450 Massachusetts Ave., N.W.  
Washington, D.C. 20008  
U.S.A.

Sherry Greaves  
Primer Secretario  
(Cooperación)  
Embajada de Canadá en Costa Rica  
Apartado 105-05  
San José

**CHILE/CHILI**

**Titular/Regular/Titulaire:**

Felipe Ortíz Rojas  
Subdirector  
Oficina de Planificación Agrícola (ODEPA)  
Ministerio de Agricultura  
Calle Teatinos 40, 8o. Piso  
Santiago

**Suplente/Alternate/Suppléant**

Rafael Puelma C.  
Tercer Secretario  
Embajada de Chile  
Apartado 10.102  
San José

**GUYANA/GUIANA/GUYANE**

**Titular/Regular/Titulaire:**

Robert Corbin  
Deputy Prime Minister  
and Minister of Agriculture  
P.O. Box 1001  
Georgetown

**Suplente/Alternate/Suppléant:**

Fitz Dorway  
 Permanent Secretary  
 Ministry of Agriculture  
 Takuba Lodge  
 254 South Road & New Garden Street  
 Georgetown

**HAITI****Titular/Regular/Titulaire:**

Antoine Mathelier  
 Secrétaire d'Etat  
 Ministère de l'Agriculture,  
 des Ressources Naturelles et  
 Développement Rural  
 Port-au-Prince

**HONDURAS****Titular/Regular/Titulaire:**

Roberto Villeda Toledo  
 Asesor del Ministro de Recursos  
 Naturales  
 Ministerio de Recursos Naturales  
 Tegucigalpa

**MEXICO/MEXIQUE****Titular/Regular/Titulaire:**

Carlos Vidali  
 Director General de Asuntos  
 Internacionales  
 Secretaría de Agricultura y Recursos  
 Hidráulicos  
 México, D.F.

**Suplentes/Alternates/Suppléants:**

Guadalupe Belloc  
Subdirectora de Organismos Regionales  
y Autónomos  
Secretaría de Agricultura y Recursos  
Hidráulicos  
México, D.F.

Angel Omar Flores Hernández  
Consejero Regional Agropecuario y Forestal  
Embajada de México en Costa Rica  
Apartado 10.107  
San José

Evangelina Beltrán  
Jefe del Departamento de Organismos Regionales  
Secretaría de Agricultura y Recursos  
Hidráulicos  
México, D.F.

Víctor Hugo Ramírez Lavallo  
Primer Secretario  
Embajada de México en Costa Rica  
Apartado 10.107  
San José

**NICARAGUA**

**Titular/Regular/Titulaire:**

Julio López  
Director General del Programa  
Alimentario Nacional  
Ministerio de Desarrollo Agropecuario  
y Reforma Agraria  
Managua

**PANAMA**

**Titular/Regular/Titulaire:**

Luis Olmedo Castillo Sosa  
Vice-Ministro de Desarrollo Agropecuario  
Ministerio de Desarrollo Agropecuario  
Panamá

**Suplentes/Alternates/Suppléants:**

Alexis Calderón Peñaloza  
Representante Permanente de Panamá  
ante el CATIE y el IICA  
Consejero Agrícola  
Embajada de Panamá en Costa Rica  
Apartado Postal 94  
San José

Jorge Mendieta  
Asesor  
Dirección de Recursos Naturales Renovables  
Apartado Postal 2016  
Paraíso - Ancón  
Panamá

**PÉRU/PEROU****Titular/Regular/Titulaire:**

Oscar Zubizarreta Aranda  
Diputado Nacional  
Congreso Nacional  
Cámara de Diputados  
Lima

**Suplentes/Alternates/Suppléants:**

Héctor Matallana  
Consejero  
Embajada de Perú en Costa Rica  
Apartado 4248  
San José

María del Pilar Castro Barreda  
Tercera Secretaria  
Encargada de la Sección Consular  
Embajada de Perú en Costa Rica  
Apartado 4248  
San José

SANTA LUCIA/SAINT LUCIA/SAINTE-LUCIE**Titular/Regular/Titulaire:**

Ira D'Auvergne  
Minister of Agriculture, Lands, Fisheries  
and Cooperatives  
Ministry of Agriculture, Lands, Fisheries,  
and Cooperatives  
Manoel Street  
Castries

**Suplente/Alternate/Suppléant:**

Andrew Satney  
Marketing Specialist  
Ministry of Agriculture, Lands, Fisheries  
and Cooperatives  
Manoel Street  
Castries

URUGUAY/URUGUAI**Titular/Regular/Titulaire:**

Pedro Olmos  
Subdirector General  
Ministerio de Ganadería, Agricultura  
y Pesca  
Montevideo

**Suplente/Alternate/Suppléant:**

Antonio Entenza Martins  
Consejero  
Embajada de la República Oriental  
de Uruguay en Costa Rica  
Apartado 3448  
San José

Estados Miembros del IICA no integrantes del Comité Ejecutivo  
Member States of IICA not on the Executive Committee  
Estados Membros do IICA não participantes do Comité Executivo  
Etats Membres de l'IICA qui ne siègent pas au Comité Exécutif

ARGENTINA/ARGENTINE

**Titular/Regular/Titulaire:**

Edgardo R. Moscardi  
 Asesor del Secretario de Agricultura  
 Ganadería y Pesca  
 Secretaría de Agricultura, Ganadería  
 y Pesca  
 Buenos Aires

BOLIVIA/BOLIVIE

**Titular/Regular/Titulaire:**

S.E. Raúl Lema Pelaez  
 Embajador Extraordinario y Plenipotenciario  
 de Bolivia en Costa Rica  
 Embajada de Bolivia  
 San José

**Suplente/Alternate/Suppléant:**

Fernando Calderón  
 Primer Secretario  
 Embajada de Bolivia en Costa Rica  
 San José

COLOMBIA/COLOMBIE

**Titular/Regular/Titulaire:**

S.E. Gil Miller Puyo Jaramillo  
 Embajador Extraordinario y Plenipotenciario  
 de Colombia en Costa Rica  
 Embajada de Colombia  
 Apartado 3154  
 San José

COSTA RICA

**Titular/Regular/Titulaire.**

Ana Cecilia Armijo Carmona  
Asesora del Ministro  
Ministerio de Agricultura y Ganadería  
San José

**Suplente/Alternate/Suppléant.**

Virginia Sancho Alpízar  
Organismos Internacionales  
Ministerio de Relaciones Exteriores y  
Culto  
San José

ECUADOR/EQUADOR/EQUATEUR

**Titular/Regular/Titulaire.**

S.E. Jorge Lasso Césares  
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario  
de Ecuador en Costa Rica  
Embajada de Ecuador  
San José

EL SALVADOR

**Titular/Regular/Titulaire.**

Ernesto Soto Gómez  
Director de Planificación Sectorial  
Ministerio de Agricultura y Ganadería  
San Salvador

ESTADOS UNIDOS/UNITED STATES/ETATS-UNIS

**Titular/Regular/Titulaire.**

Ambassador Richard T. McCormack  
Permanent Representative  
US Permanent Mission to the OAS  
Department of State  
Washington, D.C. 20520  
U.S.A.

**Suplentes/Alternates/Suppléants:**

Max Witcher  
 Director  
 International Organizations Affairs  
 Office of International Cooperation  
 and Development  
 Department of Agriculture  
 Washington, D.C. 20250

Owen B. Lee  
 Alternate Representative  
 US Permanent Mission to the OAS  
 Department of State  
 Washington, D.C. 20250

Donald E. J. Stewart  
 Alternate Representative  
 US Permanent Mission to the OAS  
 Department of State  
 Washington, D.C. 20250

**GUATEMALA****Titular/Regular/Titulaire:**

Carlos Alberto Argueta  
 Primer Secretario y Cónsul  
 de Guatemala en Costa Rica  
 Embajada de Guatemala  
 Apartado 328  
 San José

**JAMAICA/JAMAÏQUE****Titular/Regular/Titulaire:**

Lester Boyne  
 Acting Director of Planning and Policy  
 Ministry of Agriculture  
 Hope Gardens  
 P.O. Box 480  
 Kingston 6

PARAGUAY/PARAGUAY

**Titular/Regular/Titulaire:**

Alcida Lichi de Bejarano  
Cónsul de Paraguay en Costa Rica  
Consulado de Paraguay  
Apartado 3536  
San José

REPUBLICA DOMINICANA/DOMINICAN REPUBLIC/REPUBLIQUE DOMINICAINE

**Titular/Regular/Titulaire**

Manuel Morales  
Encargado de Negocios  
Embajada de República Dominicana  
en Costa Rica  
Apartado Postal 1185, Centro Colón  
San José

SURINAME

**Titular/Regular/Titulaire:**

George Soerjoesing  
Permanent Secretary  
Ministry of Agriculture, Animal  
Husbandry and Fisheries  
Cultuurtuinlaan  
Paramaribo

VENEZUELA

**Titular/Regular/Titulaire:**

Hernán Calcurián  
Ministro Consejero  
Embajada de Venezuela en Costa Rica  
Apartado 10230  
San José

PAÍSES OBSERVADORES PERMANENTES  
PERMANENT OBSERVER COUNTRIES  
OBSERVATEURS PERMANENTS

COREA/KOREA/COREIA/COREE

In Seh Myung  
Consejero  
Embajada de Corea en Costa Rica  
Apartado 3150  
San José

FRANCIA/FRANCE/FRANÇA

Michel Ribard  
Coordinador del Programa de Cooperación  
Francesa en América Central  
Dirección General del IICA  
Apartado Postal 55  
2200 Coronado  
San José, Costa Rica

JAPON/JAPAN/JAPÃO

Kiyoshi Iijima  
Segundo Secretario  
Embajada de Japón en Costa Rica  
Apartados 501 y 10145  
San José

Carlos Murillo  
Asistente de Asuntos Políticos y  
Económicos  
Embajada de Japón en Costa Rica  
Apartados 501 y 10145  
San José

ORGANISMOS DEL SISTEMA INTERAMERICANO  
AGENCIES OF THE INTER-AMERICAN SYSTEM  
ORGANISMOS DO SISTEMA INTERAMERICANO  
ORGANISMES DU SYSTEME INTERAMERICAIN

BID/IDB

Santiago Sindich  
Jefe de la Sección de Agricultura  
Departamento de Análisis de Proyectos  
Banco Interamericano de Desarrollo  
808 17th Street, N.W.  
Washington, D.C. 20577  
E.U.A.

CIM/IACW

Rosa Greñas Morales  
Representante de la Comisión Interamericana  
de Mujeres en Costa Rica  
Escuela de Historia  
Universidad de Costa Rica  
Ciudad Universitaria Rodrigo Facio  
San José

Elia del Carmen Guerra  
Coordinadora Regional del Programa de  
Fortalecimiento a las Oficinas de la Mujer  
Comisión Interamericana de Mujeres  
1889 F. Street, N.W., 8th Floor  
Washington, D.C., 20006  
E.U.A.

Margarita Ortíz de Macaya  
Asesora Emérita de la CIM en Costa Rica  
Apartado Postal 374  
San José

OEA/OAS

Fernando Bravo Gómez  
Director  
Oficina de la OEA en Costa Rica  
Apartado 10166  
San José

OPS

José Antonio Godoy  
Consultor  
Ministerio de Salud  
San José

OBSERVADORES DE ORGANISMOS  
OBSERVERS FROM OTHER AGENCIES  
OBSERVATEURS D'ORGANISMES

BCIE

Tomás Arita Quiñónez  
Representante de la Oficina Regional  
Banco Centroamericano de Integración Económica  
Apartado 10276  
San José, Costa Rica

CATIE

Rodrigo Tarté  
Director  
Centro Agronómico Tropical de Investigación  
y Enseñanza  
Turrialba, Costa Rica

Arnaldo Chibbaro  
Jefe de Cooperación Técnica y Financiera  
Externa  
Centro Agronómico Tropical de Investigación  
y Enseñanza  
Turrialba, Costa Rica

CIAT

Guillermo Gálvez  
Coordinador del Programa de Frijol  
CIAT/IICA  
Dirección General del IICA  
Apartado Postal 55  
2200 Coronado  
San José, Costa Rica

CREPAL

Tomás Miklos  
Director  
Centro Regional de Educación de Adultos y  
Alfabetización Funcional para América Latina  
Pátzcuaro, Michoacán  
México 61600

FAO

Oswaldo Babini  
Director de la Oficina de la  
FAO en Costa Rica  
Apartado 8198  
San José

IDIC

Georges Hénault  
Directeur  
Institut pour le Développement International  
et Coopération  
Université d'Ottawa  
50 rue du Collège  
Ottawa, Ontario  
K1N 6N5, Canada

IFPRI

Rafael Celis  
Research Fellow  
International Food Policy Research Institute  
1776 Massachusetts Avenue, N.W.  
Washington, D.C., 20036  
U.S.A.

PNUD

Keizo Yamawaki  
Oficial de Programas  
Programa de las Naciones Unidas para  
el Desarrollo  
Apartado Postal 4540  
San José

SIECA

Jorge Luis Araya Fallas  
Representante en Costa Rica  
Secretaría Permanente del Tratado General  
de Integración Económica Centroamericana  
Apartado 5392  
San José

DIRECTORES EMERITOS DEL IICA  
DIRECTOR EMERITUS IICA  
DIRETORES EMERITOS DO IICA  
LES DIRECTEURS EMERITES IICA

José Emilio G. Araujo  
Rua Bom Pastor  
107 - Bl. 1, Ap. 1403  
20521 Tijuca  
Rio de Janeiro, R.J.  
Brasil

Carlos Madrid  
Apartado 858  
Alajuela, Costa Rica

Armando Samper  
Apartado Aéreo 100-286  
Bogotá, Colombia

## **LISTE DES FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION**



**FONCTIONNAIRES DE LA REUNION**

Directeur général	Martín E. Piñeiro
Sous-directeur général	L. Harlan Davis
Secrétaire technique	André Ouellette
Conseiller juridique	William Berenson
Rédaction des procès-verbaux	Deborah Cheifetz-Pira
Secrétariat aux délégués	Rosita Arias Virginia Ugalde
Chef du service des langues	Elizabeth Lewis
Traduction et édition	
Anglais	Adrián Sotela
Espagnol	Tomás Saraví Orlando García Alejandra Campbell
Portugais	Marilia Alvares Zita Pessoa Dorival Moreira
Français	Henri Dumas Monique Dufournaud Jean Marcotte
Interprétation	
Anglais	Anita Kaufman Marjorie Buergethal Shirley Murguía
Espagnol	Mario Samper Carlos Diez Mary Olson
Portugais	Suely Valderrama Vera Andrade Flores Maria Helena P. de Oliveros
Français	Alberto Padova Wanda Velgue Luz María Romos

**Chefs du secrétariat des documents**

Susana Lalli  
Roxana Montero

**Coordonnatrices de la dactylographie et de la correction d'épreuves**

Elizabeth Rodríguez  
Alba Muñoz

**Dactylographie et correction d'épreuves**

Maritza Chavarría  
Ana Cecilia Dwyer  
Sonia de Sandino  
Carmen Rodríguez  
Mayela Rodríguez  
Hilda Santiesteban  
Vera Vargas  
José Joaquín Badilla  
Gladys Delgado  
Gudrun Grunwedl  
Ana Cristina Gómez  
Flor Loaiza  
Miguel Ulloa  
María Elena Vargas  
Sonia Valverde  
Mércia Sáenz  
Eva Schmell  
Gladys González  
Miguel Ulloa

**Enregistrement**

Miriam de Echandi  
Víctor Sánchez  
Sergio Vargas

**Transcription**

Clotilde Rodríguez  
Mariantonieta Cordido

Dinorah Corrales  
María Elena González  
Irma Pacheco  
Patricia Jara  
Ana Victoria Rojas  
María de los Angeles Henríquez  
Luis Jiménez

**Impression des documents**

Edith Torres  
Guiselle Madrigal  
Juan Mata

**Inscription et distribution des documents**

Aiza Vargas  
Maureen Obando

Cristina Araya  
Reina Nora Arias  
María Luisa González  
Zaida Granados  
Olga Zeledón

<b>Photocopie et garçons de course</b>	<b>Miguel Porras Eduardo Garnier Carlos Mata Rigoberto Barboza Rolando Urbina</b>
<b>Chef du soutien logistique</b>	<b>Henry C. Jova Alberto Muñoz</b>
<b>Secrétariat</b>	<b>Sonia Serrano</b>
<b>Services</b>	<b>Guillermo Herrera</b>
<b>Presse</b>	<b>José Mario Vilches Mario Segura Eduardo Solano Guisselle Araya</b>



**LISTE DES DOCUMENTS**



IICA/CE/Doc. 130(86)rev. 2	Ordre du jour
IICA/CE/Doc. 131(86)	Programme de travail provisoire
IICA/CE/Doc. 132(86)	Rapport financier et Rapport des vérificateurs externes
IICA/CE/Doc. 133(86)	Commentaires du Directeur général sur le Rapport des vérificateurs externes
IICA/CE/Doc. 134(86)	Rapport sur le degré d'exécution des résolutions de la troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture et de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif
IICA/CE/Doc. 135(86)rev.	Participation de la femme au processus de développement rural
IICA/CE/Doc. 136(86)	Proposition concernant le Règlement du Fonds spécial de développement agricole Simón Bolívar
IICA/CE/Doc. 137(86)	Plan à moyen terme 1987-1991
IICA/CE/Doc. 138(86)	Rajustement du Programme-budget des quotes-parts pour 1987
IICA/CE/Doc. 139(86)rev.	Rapport sur les postes de confiance et proposition de modification du Règlement intérieur de la Direction générale et du Règlement du personnel
IICA/CE/Doc. 140(86)	Rapport sur les conférences interaméricaines de l'agriculture
IICA/CE/Doc. 141(86)	Proposition de modifications à apporter au Contrat intervenu entre le Costa Rica et l'IICA, relatif au Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)
IICA/CE/Doc. 141(86)add.	Changements à apporter aux amendements au contrat constitutif du CATIE, adoptés en commission du Comité exécutif
IICA/CE/Doc. 142(86)	Date et siège de la septième réunion ordinaire du Comité exécutif
IICA/CE/Doc. 143(86)	Date de la troisième réunion extraordinaire du CIA
IICA/CE/Doc. 144(86)	Ordre du jour provisoire de la troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture
Sans numéro	Rapport annuel 1985



**ANNEXES**



DISCOURS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IICA À L'OCCASION DE LA  
SÉANCE INAUGURALE DE LA SIXIÈME RÉUNION  
ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Monsieur le Directeur émérite José Emilio Araujo, Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à Costa Rica et au siège de l'IICA, la maison de l'agriculture des Amériques, et je vous remercie de participer à cette réunion.

Tout le personnel de l'IICA et moi-même sommes à votre entière disposition pour rendre votre séjour agréable et pour faire en sorte que cette sixième réunion du Comité exécutif soit productive et connaisse le plus grand succès.

Les fonctions du Comité exécutif revêtent une importance particulière pour l'Institut. C'est ici que les pays membres ont l'occasion d'examiner en détail les opérations de l'Institut, de tenir le Directeur général au courant des objectifs prioritaires des différents pays pour l'action future et de jeter les bases de la prochaine réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture qui se tiendra au mois d'octobre de cette année.

Cette année, la réunion du Comité exécutif a une portée toute spéciale. L'ordre du jour comprend en effet deux questions auxquelles nous devons accorder une importance particulière.

En premier lieu, l'ordre du jour comprend la proposition du Plan à moyen terme pour la période 1987-1991. C'est par le moyen de cet instrument que nous définirons les objectifs prioritaires de l'Institut au cours des quatre prochaines années et les modalités de son action pendant cette période.

Le Plan à moyen terme qui vous est proposé comprend des modifications très importantes qui, à notre avis, reprennent les transformations mises à l'essai dans les différents pays et tiennent compte de la conjoncture internationale particulière qu'il nous est donné de vivre. Bien plus, elle vise à nous faire progresser dans la démarche que nous avons entreprise pour définir de nouvelles formes de coopération technique et un style vraiment moderne d'organisme international.

Une deuxième question de grande importance est l'étude du projet de modification de l'accord portant création du CATIE. Le texte proposé est le fruit de discussions et de dialogues au cours desquels les pays membres du CATIE et le Directeur de celui-ci ont fait preuve d'un esprit constructif et généreux qui a permis d'en arriver à un consensus.

Cette réunion du Comité exécutif est la première que tient la présente administration. Nous avons fourni un effort maximum pour préparer les documents et organiser la réunion. Cependant, je suis sûr que des difficultés ne manqueront pas de se présenter au cours de la réunion; je demande d'ores et déjà aux délégués d'être indulgents et je m'engage à faire tout mon possible pour surmonter ces difficultés.

Le niveau des délégations des pays membres du Comité et la participation à titre d'observateurs d'un certain nombre de pays membres de l'Institut indiquent clairement quel intérêt les pays portent à l'IICA et l'appui qu'ils sont prêts à m'accorder pendant mon mandat de Directeur général. J'ai besoin de tout leur appui et les en remercie.

J'aimerais aussi profiter de la présence de M. José Emilio Araujo, Directeur émérite, et également, par anticipation, de la présence de MM. Armando Samper et Carlos Madrid, Directeurs émérites, dont les conseils sont toujours les bienvenus et que nous attendons pour la réunion de demain. Qu'ils soient remerciés, ainsi que M. John Spence, président du groupe d'experts qui a exercé, au moyen du rapport qu'il a élaboré, une influence capitale sur la proposition de Plan à moyen terme que nous présenterons au cours de cette réunion.

Messieurs les délégués, je tiens simplement à vous dire ceci: merci d'être venus, espérons que cette réunion sera véritablement fructueuse et efficace.

Merci.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR LE VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE  
L'AGRICULTURE DU GUYANA, M. ROBERT CORBIN, A LA SÉANCE DE CLÔTURE  
DE LA SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Nous sommes sur le point de terminer une réunion qui, dans les annales, figurera sans aucun doute parmi les plus productives et les plus utiles, une réunion marquée par une présidence perspicace, souple et décidée, et aussi par un service de secrétariat consciencieux, travailleur et efficace.

Mais ce qui compte surtout c'est que toutes les délégations ont adopté une approche constructive envers les questions à l'ordre du jour et, malgré les divergences d'opinion, l'esprit de compréhension qui régnait entre nous nous a conduits rapidement à des compromis acceptables par tous, dans l'intérêt de l'IICA.

C'est en raison, justement, de la très haute tenue des débats de cette réunion, que je peux me permettre de vous faire part, au nom de tous, de mes impressions.

Depuis notre arrivée dans ce magnifique pays, nous avons été traités avec la plus grande hospitalité possible. La réception à l'aéroport, notre hébergement à l'hôtel, les installations matérielles mises à notre disposition, la chaleur de l'accueil des Costariciens et même les services de sécurité, tout cela a fait que chacun s'est senti très confortable et comme chez soi.

Nous avons donc une grande dette de gratitude envers le gouvernement et le peuple du Costa Rica, et, au nom du Comité exécutif de l'IICA, je tiens à leur adresser nos plus sincères remerciements.

Nous pouvons peut-être donner mandat au Directeur général de transmettre officiellement au gouvernement et au peuple du Costa Rica, l'expression de notre gratitude.

Je n'ai jamais pensé un seul instant qu'un ordre du jour aussi chargé pourrait être traité aussi vite et aussi bien, sans différence ni controverse grave. Je crois bien que je ne suis pas le seul à le penser et que beaucoup d'autres membres et observateurs ont eu la même réaction. Comment ce résultat a-t-il été obtenu?

A mon sens, quatre facteurs y ont contribué : 1) La façon exemplaire dont M. Carlos Vidali, représentant du Mexique, s'est acquitté de ses fonctions de Président de la Réunion. Il a su distinguer tout de suite quand un disaccord portait sur le fond ou sur la forme. Il a inventé la technique de convertir les orateurs prolixes en orateurs-projeteurs. Je ne veux pas dire, bien sûr, qu'il le faisait pour limiter notre droit de parole. Il a su reconnaître quand il fallait prolonger le débat et quand il fallait couper court. Et il a agi en conséquence. Mais son principal talent fut de trouver rapidement un consensus. Nous devons tous le féliciter pour la façon magistrale avec laquelle il a présidé cette réunion.

2) La préparation minutieuse et méthodique de cette réunion par le personnel de l'IICA. La documentation était toujours en ordre et remise à temps. Les procès-verbaux n'ont jamais tardés. Les interprètes étaient toujours "dans le coup", je devrais dire "dans leur micro". La communication a donc toujours été possible. Les questions personnelles - transports, déplacements, change - ont été réglées avec le sourire par un personnel charmant dont la présence était comme un rayon de soleil dans ce qui eût pu n'être qu'une banale salle de conférence. Nos amis à la cafétéria ont peut-être essayé de nous préparer des après-midi moins studieuses en nous prodiguant à l'heure du déjeuner cuisine costaricienne, mais ils se sont rachetés en nous servant, à tout moment de la journée, dans la salle de conférence, un excellent café costaricien. N'oublions pas non plus les chauffeurs de minibus. D'une manière générale, tout le personnel a travaillé sous pression avec une imperturbable efficacité et sans la moindre défaillance. Que tous soient donc cordialement remerciés et félicités. Nous avons constaté cette efficacité par le travail qu'ils ont fourni devant nos yeux, et je pense qu'ils ont travaillé ensemble d'une façon exceptionnelle, se complétant l'un l'autre, assurant un déroulement très régulier et très efficace de cette réunion. C'est pourquoi je pense que nous, les délégués ici présents, nous devons les remercier tout particulièrement et les féliciter de leur excellent travail.

Je ne pense pas toutefois pouvoir conclure sans parler spécialement du Directeur général, M. Pifeiro. C'est lui, selon moi, qui, en un temps relativement court, a réussi non seulement à changer de cap selon les vœux des gouvernements des Etats membres, mais aussi à inspirer confiance aux participants à cette réunion. Ses explications claires et méthodiques du Plan à moyen terme et d'autres questions qui ont été soulevées ont beaucoup contribué à éviter ce qui aurait pu être de sérieuses contradictions et controverses, et je pense que ses exposés méthodiques et sa compréhension de nos souhaits ont grandement aidé à accélérer les travaux de cette réunion. Le plus important, selon moi, c'est de nous féliciter. L'attitude de tous les participants à cette réunion a révélé le désir commun, à mon avis, que tous les gouvernements et tout les peuples de l'Amérique latine avaient de s'attaquer aux problèmes de développement agricole de la région. Et aussi le désir de voir l'IICA jouer un rôle plus dynamique pour faire en sorte que ces problèmes soient résolus et que le développement économique devienne possible.

Nous sommes tous, j'en suis certain, pleinement convaincus que, grâce aux orientations que l'IICA a adoptées à cette réunion, l'avenir du développement agricole dans notre région est assuré. Les bénéficiaires humbles et ultimes que sont les agriculteurs verront certains résultats directs de nos travaux d'ici. J'aimerais donc remercier tous les délégués qui ont adopté une attitude très positive à cette réunion, qui ont fait des compromis pour que nous menions nos travaux à terme de façon très efficace, et tous ceux qui ont travaillé dans la coulisse, qui ont contribué pour beaucoup, je le sais, au succès de cette réunion. Je suis sûr que nous leur devons toute notre gratitude, et même si nous ne connaissons pas tous leurs noms, j'ai confiance que le Directeur général et son personnel jugeront bon de leur transmettre nos sincères remerciements et nos félicitations. Au nom de tous les délégués

présents à cette réunion, j'adresse donc à l'IICA tous nos vœux de réussite et j'espère que M. Pifeiro prendra le taureau par les cornes (on me dit que ce n'est pas une expression inconnue en Argentine), qu'il s'attaquera à la tâche qui l'attend et qu'à notre prochaine rencontre, soit à la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture, soit à la prochaine réunion du Comité exécutif, nous n'aurons qu'à le couvrir de fleurs pour un travail bien fait. Obrigado, Muchas Gracias, Thank you very much, Merci.

DISCOURS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IICA À LA  
SÉANCE DE CLÔTURE DE LA SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de vous remercier encore une fois de votre participation à ce Comité exécutif ainsi que de la cordialité, de l'efficacité et de l'esprit constructif que chacune des délégations a manifestés au cours de cette réunion.

Je suis convaincu que nous avons pris des décisions et fait des propositions importantes qui, indubitablement, influenceront de façon durable sur la ligne d'action de l'Institut. Je crois que les décisions, les recommandations et les propositions qui ont vu le jour à cette réunion laisseront leur marque sur le travail que nous faisons ici et sur notre institution.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire et je tiens à le souligner de nouveau: au cours des quatre premiers mois de mon mandat, nous avons, en quelque sorte, parcouru une première étape. Cette première étape a été caractérisée par trois ou quatre fonctions; la première fonction consistait, il va de soi, à canaliser une grande partie des efforts et de la vitalité de notre Institut vers l'élaboration du Plan à moyen terme. En même temps, nous avons essayé, à travers cet exercice, de suivre fidèlement les instructions officiellement données à la Direction générale par différentes délégations et par le Conseil, en ce qui concerne notamment l'avenir de l'Institut, les objectifs prioritaires, la façon de s'organiser et d'établir les relations avec les divers pays. Par ailleurs, nous avons aussi essayé d'épurer les concepts de l'Institut et de son personnel, tout particulièrement en ce qui concerne son fonctionnement et son organisation.

La seconde étape importante consistait à entamer un certain nombre de processus de rajustement, principalement au siège central, d'une part, sur le plan du personnel en général et du personnel de direction; d'autre part, sur le plan de la structure organisationnelle et, chose très importante, des mécanismes internes de prise de décision.

Je crois que les décisions qui sont prises et qui ont été prises au cours de cette semaine par le Comité nous fournissent un plan d'action suffisamment clair et précis pour que nous puissions entamer cette seconde étape, probablement dans le courant du mois prochain. J'estime que les discussions de ces derniers jours m'ont assigné un mandat suffisamment clair pour que je puisse m'engager avec prudence dans cette seconde étape, et ce, bien sûr, dans les limites réglementaires de ma propre compétence en tant que Directeur général et de la compétence du Comité exécutif. Dans ce cadre, je pourrai commencer à adopter des mesures prudentes, certes, mais déterminées et assurées, en vue de mettre en oeuvre les grandes lignes du Plan et les indications qui m'ont été données par les délégations et le Comité au cours de la réunion.

Dans cette seconde étape qui commence, les délégations des différents pays joueront un rôle important. En premier lieu, elles évalueront les projets et les principales activités que nous sommes en train de réaliser, pour ensuite les analyser afin de déterminer dans quelle mesure ils se conforment aux objectifs prioritaires du Plan qui sera mis pleinement en marche après la prochaine réunion du Conseil en octobre. Ce processus d'analyse comprendra la sélection et le redéploiement de ces projets.

La seconde étape vise à reprendre l'initiative en matière de formulation des grandes lignes de pensée ou des conceptions nouvelles qui permettront de donner vie à des projets d'envergure, compte tenu des objectifs prioritaires définis au cours des débats du Comité, qui frapperont de leur coin l'action de l'Institut et qui seront d'une réelle utilité pour fixer les objectifs de développement des pays.

Je crois que cette seconde étape permettra d'entamer la transition entre le Plan à moyen terme auquel nous venons de mettre fin et le nouveau Plan à moyen terme qui pourra être mis en marche, dans sa totalité, dès le mois d'octobre, une fois adopté officiellement par le Conseil interaméricain de l'agriculture.

Je ne veux pas terminer cette brève allocution et, par conséquent, la réunion sans féliciter tout particulièrement le Président, même en son absence, par le canal de la délégation du Mexique dont il fait partie, car je considère que l'efficacité de sa présidence nous a permis de clore la réunion plus tôt que prévu. Il fut vraiment efficace, mais aussi impartial et, comme l'a mentionné le délégué du Guyana dans ses commentaires, perspicace.

Je veux aussi féliciter tout particulièrement le Secrétariat, et notamment tout le personnel qui a fait partie provisoirement du Secrétariat technique de la réunion, les traducteurs, les rédacteurs des résolutions et des procès-verbaux et l'ensemble du personnel, fort nombreux. On tend souvent à oublier qu'il est nécessaire que de nombreuses personnes travaillent avec efficacité pour qu'une réunion comme celle-ci soit menée à bonne fin.

Pour conclure, je voudrais simplement remercier le président actuel, qui l'est depuis très peu de temps, de sa présence et de sa participation au Comité, et je prends congé de vous avec l'espoir de vous revoir tous au Mexique à la prochaine réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture. Je vous remercie.



2

**VOLUMES DISPONIBLES DANS LA SERIE DE  
DOCUMENTS OFFICIELS**

- Doc.  
No.**
- 1    Plan General del IICA  
      (1970 – español e inglés)
  - 2\*   Comisión Asesora  
      (1970 – español e inglés)
  - 3\*   Resoluciones del CIES sobre Desarrollo Rural  
      (1971 – español)
  - 4    Undécima Reunión Anual de la Junta Directiva – San Salvador, El Salvador, 5 a 9 de mayo de 1972  
      (español e inglés)
  - 5    Sexta Conferencia Interamericana de Agricultura -- Lima, Perú, 27 de mayo a 2 de junio de 1971  
      (español)
  - 6\*   Duodécima Reunión Anual de la Junta Directiva – Santiago, Chile, 10 a 13 de mayo de 1973  
      (español e inglés)
  - 7    Principales Resoluciones de la Junta Directiva -- Washington, D.C. Período: 1962–1972  
      (español e inglés)
  - 8    Décimotercera Reunión Anual de la Junta Directiva – Caracas, Venezuela, 16 a 18 de mayo de 1974  
      (español e inglés)
  - 9\*   Décimocuarta Reunión Anual de la Junta Directiva – Ottawa, Canadá, 6 a 9 de mayo de 1975  
      (español e inglés)
  - 10\*  Implementación del Plan General del IICA. Elementos para su Análisis  
      (1976 -- español e inglés)

---

\* Equisé

- 11      Décimoquinta Reunión Anual de la Junta Directiva – Washington, D.C., 6 a 12 de mayo de 1976  
(español e inglés)
- 12\*     Reglamento y Normas del Fondo Simón Bolívar  
(1977 – español e inglés)
- 13\*     Décimosexta Reunión Anual de la Junta Directiva – Santo Domingo, República Dominicana, 11 a 19 de mayo de 1977  
(español e inglés)
- 14\*     Séptima Conferencia Interamericana de Agricultura -- Tegucigalpa, Honduras, 5 a 10 de setiembre de 1977  
(español e inglés)
- 15\*     Plan Indicativo de Mediano Plazo. El IICA en los próximos Cinco Años.  
(1977 – español e inglés)
- 16      Decimoséptima Reunión Anual de la Junta Directiva – Asunción, Paraguay, 22 a 24 de mayo de 1978  
(español e inglés)
- 17\*     Décimoctava Reunión Anual de la Junta Directiva – La Paz, Bolivia, 14 a 16 de mayo de 1979  
(español e inglés)
- 18      Décimonovena Reunión Anual de la Junta Directiva -- México, D.F., 22 a 26 de setiembre de 1980  
(español e inglés)
- 19      Principales Resoluciones de la Junta Directiva – Washington, D.C. Período: 1973-1980  
(español e inglés)
- 20      Primera Reunión Extraordinaria de la Junta Interamericana de Agricultura – San José, Costa Rica, 17 a 19 de febrero de 1981  
(español e inglés)
- 21      Octava Conferencia Interamericana de Agricultura -- Santiago, Chile, 6 a 11 de abril de 1981  
(español e inglés)

---

\* Epuisé

- 22 rev. Documents de Base: Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture; Règlements de procédure du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la Direction générale (1986 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 23 Résolutions de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles pertinentes à l'IICA (1984 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 24 Primera Reunión Ordinaria del Comité Ejecutivo y de la Junta Interamericana de Agricultura – San José, Costa Rica, 9 a 12 de junio de 1981, y Buenos Aires, Argentina, 7 a 13 de agosto de 1981, respectivamente (español e inglés)
- 25 Deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 12-17 septembre, et 25-26 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 26 Deuxième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – San José, Costa Rica, 27-29 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 27 Politiques générales de l'IICA (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 28 Plan à moyen terme 1983-1987 (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 29 Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture -- Kingston, Jamaïque, 24-28 octobre, 1983 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 30 Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif -- San José, Costa Rica, 2-7 décembre, 1984 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 31 Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 29 juillet – 2 août 1985
- 32 Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture -- Montevideo, Uruguay, 21-25 octobre, 1985
- 33 Sixième réunion ordinaire du Comité Exécutif – San José, Costa Rica, 13 – 17 juillet, 1986 (français, espagnol, anglais et portugais)

**N.B.:** On peut se procurer un exemplaire de cette série en écrivant à :

**Dirección para la Coordinación de  
Asuntos Institucionales  
Oficina Central del IICA  
Apartado 55 – 2200 Coronado  
San José, Costa Rica**

**Ce document a été édité et publié par la Direction pour la Coordination des affaires institutionnelles de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.**

**Les fonctionnaires de cette Direction et ceux de l'imprimerie de l'IICA ont participé a sa réalisation.**

**Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en juillet 1986 et tiré en 100 exemplaires.**





## **INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE**

L'Institut est l'organisme du système interaméricain spécialisé pour l'agriculture. Il fut établi par les gouvernements américains dans le but de stimuler, promouvoir et appuyer les efforts des Etats Membres, pour étendre leur développement agricole et parvenir au bien-être de la population rurale. L'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, établi le 7 octobre 1942, fut réorganisé et prit le nom d'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture aux termes d'une Convention proposée à la signature des Etats Américains le 6 mars 1979, et qui entra en vigueur en décembre 1980.

Les Etats membres de l'IICA sont: Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, Equateur, El Salvador, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Guyane, Haiti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Sainte Lucie, Suriname, Trinidad et Tobago, Uruguay et Vénézuëla.

Observateurs permanents: Allemagne, Autriche, Belgique, Corée, Egypte, Espagne, France, Italie, Israel, Japon, Portugal et Pays-Bas.

L'adresse au Siège central est: Boîte postale 55, 2200 Coronado, San José, Costa Rica. Câble: IICASANJOSE. Téléx: 2144 IICA. Téléphone: 29-02-22.





